

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026**

Affaire n°2026 – 026

AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

ETAIENT PRESENTS : M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4^{ème} Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6^{ème} Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint - Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe - M. Eric ROUGET, 9^{ème} Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

ETAIENT ABSENTS : Néant

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

Affaire n°2026 – 026

**AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2025
DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

Le Compte Administratif 2025 du Budget Annexe des Pompes Funèbres voté à l'affaire n°2026-025 du jour, a constaté un résultat cumulé d'exploitation au 31 décembre 2025 égal à 21 783,88 euros.

Ce résultat d'exploitation ayant été approuvé, il convient maintenant de l'affecter sur le budget 2026.

L'affectation ne vise que le résultat cumulé de la section d'exploitation, le solde cumulé d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une inscription en dépenses ou recettes d'investissement au compte R001 pour un montant de 39 736,95 euros. Le solde des restes à réaliser d'investissement 2025 est de 4 826,08 euros en dépenses et le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 0 euros.

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante au budget primitif 2026 :

Affectation du résultat constaté au CA 2025	Montants en €
Résultat d'exploitation 2025 à affecter	21 783,88
Besoin de financement de la section d'investissement à couvrir	0
Affectation proposée :	
<ul style="list-style-type: none">Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte R 1068)	0,00
<ul style="list-style-type: none">Affectation du solde en section d'exploitation (compte R 002)	21 783,88
<ul style="list-style-type: none">Pour mémoire, inscription du solde d'exécution reporté d'investissement (compte R 001)	39 736,95

En date du 09 avril 2026, la commission FINANCES-AFFAIRES GENERALES a émis un avis favorable à cette affaire.

Le Maire, Jeannick ATCHAPA a repris son siège à 18h18, et après lecture du rapport 2026-026, a mis aux voix cette affaire.

Les membres de l'opposition (Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May) n'ont pas participé au vote.

A l'unanimité des votants, le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat 2025 telle que présentée dans le présent tableau.

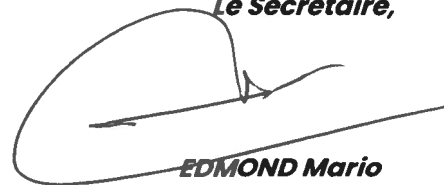
Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le Secrétaire,



EDMOND Mario

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_026-BF

Affaire n°2026 – 027
BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

ETAIENT PRESENTS : M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint – Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe – M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4^{ème} Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6^{ème} Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint – Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe – M. Eric ROUGET, 9^{ème} Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint

Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe

Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe

M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint

M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

ETAIENT ABSENTS : Néant

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

Affaire n°2026 – 027

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce rapport comporte :

- le détail par chapitre de l'ensemble des inscriptions budgétaires proposées,
- le détail des principales opérations d'équipement programmées,
- une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, conformément à l'article L2313-1 du CGCT

A- VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026 s'élève globalement à **52 659 547,92 euros**, il est réparti par section de la manière suivante :

BUDGET PRIMITIF 2026	Section fonctionnement	Section investissement	TOTAL
Dépenses	29 162 560,52	23 496 987,40	52 659 547,92
Recettes	29 162 560,52	23 496 987,40	52 659 547,92

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Total 2026	Chapitre	Libellé	Total 2026
011	Charges à caractère général	4 800 000,00	70	Produits des services et du domaine	1 236 837,00
012	Charges de personnel	12 495 243,63	731	Fiscalité locale	5 743 224,03
014	Atténuation de produits	0,00	73	Impôts et taxes	9 727 590,00
65	Autres charges de gestion courante	3 384 168,00	74	Dotations et participations	5 267 386,20
66	Frais financiers	107 133,54	75	Autres produits de gestion courante	531 440,00
67	Charges exceptionnelles	6 002,00	76	Produits financiers	50,00

68	Dotations aux amortissements et provisions	6 000,00	77	Produits exceptionnels	50,00
042	Opérations d'ordre entre sections	830 000,00	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	50,00
023	Virement à la section d'investissement	7 534 013,35	013	Atténuations de charges	145 700,00
			042	Opérations d'ordre entre sections	90 000,00
			002	Excédent de fonctionnement reporté	6 420 233,29
Total Dépenses de Fonctionnement		29 162 560,52	Total Recettes de Fonctionnement		29 162 560,52

Dépenses d'Investissement			Recettes d'Investissement		
Chapitre	Libellé	Total 2026	Chapitre	Libellé	Total 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	725 500,00	10	Dotations et réserves	2 944 940,62
20	Immobilisations incorporelles	773 627,76	13	Subventions d'investissement	11 391 422,90
204	Subventions d'équipement versées	787 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 319 274,00	23	Immobilisations en cours	296 610,53
23	Immobilisations en cours	13 557 329,27	001	Solde antérieur reporté	0,00
26	Part ^e et créances rattachées	500,00	021	Virement de la section de fonctionnement	7 534 013,35
27	Autres immo financières	500,00	024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	90 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	830 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	041	Opérations patrimoniales	500 000,00
001	Solde antérieur reporté	5 743 256,37			
Total Dépenses d'Investissement		23 496 987,40	Total Recettes d'investissement		23 496 987,40

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

Elle s'équilibre à la somme de 29 162 560,52 euros tant en dépenses qu'en recettes.

1- Les dépenses de fonctionnement

La répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement est la suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026		
Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	4 800 000,00
012	Charges de personnel	12 495 243,63
65	Autres charges de gestion courante	3 384 168,00
66	Frais financiers	107 133,54
67	Charges exceptionnelles	6 002,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	6 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	830 000,00
023	Virement à la section d'investissement	7 534 013,35
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		29 162 560,52

Le **chapitre 011** enregistre les charges courantes de fonctionnement des services. Il subit une forte augmentation. L'explication réside pour la majeure partie dans l'organisation de la Foire Agricole en 2026 et son absence au CA 2025.

L'augmentation des charges (**chap. 012**) de personnel (mesures réglementaires, sociales, recrutements, évolution des effectifs, GVT), en évolution de +3,5% par rapport au CA 2025.

Une augmentation contenue du (**chap. 65**) incluant subventions associatives, subventions allouées au CCAS, cotisation au SDIS, bourses prévisionnelles.

Des charges financières (**chap. 66**) en légère hausse du fait de l'inflation prévisionnelle et de l'utilisation d'une ligne de trésorerie.

Les charges exceptionnelles (**chap. 67**) enregistreraient en 2025 l'annulation exceptionnelle d'un titre de recette à l'Etat pour le remboursement d'une subvention 2016 non justifiée pour le projet IEJ Permis de Réussir, ce n'est plus le cas en 2026.

Les mouvements d'ordre concernent la dotation aux amortissements pour 830 k€ euros et les provisions pour 6 k€ (**chap. 042 et 68**).

Un virement à la section d'investissement (**chap. 023** = autofinancement prévisionnel) qui remonte à +7,5 millions d'euros (conséquence de la faible affectation au besoin de financement de la section d'investissement art.1068).

L'évolution des DRF (dépenses réelles de fonctionnement) est en augmentation entre le CA 2025 et le BP 2026 de 7,4 %. C'est le retour de l'organisation de la Foire 2026 qui explique principalement cette évolution.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

2- Les recettes de fonctionnement

La répartition par chapitre des recettes de fonctionnement est la suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026		
Chapitre	Libellé	BP 2026
70	Produits des services et du domaine	1 236 837,00
731	Fiscalité locale	5 743 224,03
73	Impôts et taxes	9 727 590,00
74	Dotations et participations	5 267 386,20
75	Autres produits de gestion courante	531 440,00
77	Produits exceptionnels	50,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	50,00
013	Atténuations de charges	145 700,00
042	Opérations d'ordre entre sections	90 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	6 420 233,29
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		29 162 560,52

Les principales recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2026 sont :

- Les tarifs communaux (**chap. 70**) seront reconduits à l'identique en 2026 mais le chapitre augmente du fait de l'inscription des recettes de billetterie de la Foire (art. 70388 = 358 000 €).
- Aucune hausse des taux de la fiscalité directe locale (**chap. 73 et 731**), le produit devrait néanmoins augmenter compte tenu du coefficient de revalorisation des valeurs locatives en 2026 (+0,8%) et de l'évolution physique naturelle de l'assiette. L'octroi de mer et le Fpic sont les postes inscrits avec prudence. C'est essentiellement l'inscription des droits de place de la Foire 2026 (article 73154 pour 515 000 euros) qui porte le sceau de cette augmentation.
- Les dotations et subventions (**chap. 74**) devraient être stables, voire en baisse pour les dotations et allocations compensatrices, mais compensées par des subventions de fonctionnement (PAT, ADEME, MILDECA).
- Les produits de gestion courante (**chap. 75**) sont en augmentation suite à l'inscription en recettes prévisionnelles du solde des assurances de Garantie (450 k€).
- Un report d'excédent de fonctionnement (**chap. 002**) stable.

Les opérations d'ordre concernent les travaux en régie (90 000 euros).

L'évolution des RRF (recettes réelles de fonctionnement) est en hausse de +4,3% entre le CA 2025 et le BP 2026, essentiellement grâce aux recettes d'exploitation de la Foire et à l'attente de la prime d'assurance de Garantie.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2026

Cette section s'équilibre à hauteur de 23 496 987,40 euros tant en dépenses qu'en recettes.

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont récapitulées par chapitre dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026				
Chapitre	Libellé	RAR 2025	Nouvelles propositions	BP 2026 (proposé + RAR = au vote)
16	Emprunts et dettes assimilées		725 500,00	725 500,00
20	Immobilisations incorporelles	93 587,13	680 040,63	773 627,76
204	Subventions d'équipement versées		787 000,00	787 000,00
21	Immobilisations corporelles	300 076,87	1 019 197,13	1 319 274,00
23	Immobilisations en cours	2 624 671,65	10 932 657,62	13 557 329,27
26	Part ^o et créances rattachées		500,00	500,00
27	Autres immo financières		500,00	500,00
001	Solde antérieur reporté		5 743 256,37	5 743 256,37
040	Opérations d'ordre entre sections		90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales		500 000,00	500 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 018 335,65	20 478 651,75	23 496 987,40

Les principales opérations (**16,4 M€**), en dépenses d'équipements (chapitres 20, 21, 23), sont détaillées au PPI (extrait synthétique ci-dessous) :

Récapitulatif des principaux investissements au PPI en cours (phase année 2026) :

Extrait du PPI – IB 2026 (liste non exhaustive)

Services généraux	1,4 M€
Informatique, téléservices	341 K€
Parc automobile	132 K€
Matériel Environnement	97 K€
Videoprotection	438 K€
Enseignement, Jeunesse	1 M€
Travaux écoles	320 K€
Abords Ecole Narassiguin	200 K€
Aménagements scolaires et cantines	271 K€

Sports	1,1 M€
SDAM	184 K€
Maisons de Quartiers	103 K€
Sol Gymnase	427 K€
Piscine	110 K€
Economie, culture et Social	6,2 M€
Pôle social	3 832 K€
Route de la Vanille et sentiers	1 425 K€
Boutique des producteurs	167 K€
Aménagements du Champ de foire	376 K€
Parcours santé	210 K€
Aménagement, voirie et environnement	4,2 M€
Berges RDM	100 K€
Voirie Roberto, avocats	726 K€
Ponts	771 K€
Voiries Bengali	163 K€
Chemins Clarivet, Laugier	596 K€
Autres voiries	377 K€
Schéma vélo	157 K€
RD48	787 K€
Foncier	0,26 M€
Affaires funéraires	0,4 M€
Site cinéraire	350 K€

A noter également :

- Le **remboursement du capital (chap 16)** de la dette s'élève à **725 000 euros**.
- Les **opérations d'ordre (chap 040 et 041)** concernent les travaux en régie et les intégrations patrimoniales.
- La reprise du déficit 2025 de la section d'investissement s'inscrit pour **5 743 k€ au chapitre 001**.

2- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont retracées, par chapitre, dans le tableau ci-dessous :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026				
Chapitre	Libellé	RAR 2025	Nouvelles propositions	BP 2026 (proposé + RAR = au vote)
10	Dotations et réserves		2 944 940,62	2 944 940,62
13	Subventions d'investissement	7 290 991,40	4 100 431,50	11 391 422,90
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		296 610,53	296 610,53
001	Solde antérieur reporté		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		7 534 013,35	7 534 013,35
040	Opérations d'ordre entre sections		830 000,00	830 000,00
041	Opérations patrimoniales		500 000,00	500 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 290 991,40	16 205 996,00	23 496 987,40

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

Le **chapitre 10** « dotation et réserves » enregistre principalement les dotations relatives au FCTVA, à la taxe d'aménagement et à l'affectation des résultats au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement.

Les subventions d'investissements s'élèvent à **11 391 k€ dont 7 291 k€ de RAR** selon le phasage inscrit au PPI dont le détail a été discuté au DOB 2026.

Le **chapitre 23** voit exceptionnellement inscrites des opérations de reprises de retenues de garanties prescrites, en lien avec les travaux comptables du SGC de St André.

Les opérations d'ordre sont liées aux amortissements et opérations patrimoniales et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement est inscrit au **chapitre 021**.

Aucune opération de cession ni aucun emprunt ne sont prévus aux inscriptions 2026.

D – NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE – ARTICLE L2313-1 CGCT

En application de l'article L. 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique doit être annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

1) Eléments de contexte : économique, social, budgétaire

Comme en 2025, La construction du budget 2026 s'inscrit dans un contexte extrêmement mouvant et complexe à appréhender en matière de prévisions budgétaires du fait de plusieurs aléas :

- a- Un parcours législatif chaotique avec un travail entamé en commission le 19/10/2025, un PLF soumis à 3 mois de débats, des motions de censure, des articles 49-3 et une Loi Spéciale, de nombreux amendements, avant la publication au JO le 26/02/2026, d'une Loi de Finances revenant aux fondamentaux du texte initial.
- b- Un calendrier serré et contraint, lié aux échéances électorales qui permet néanmoins de voter le budget en connaissant le résultat de l'exercice écoulé.
- c- Un contexte géopolitique et économique mondial (guerre au Moyen orient) qui bouleverse les prévisions de croissance, d'inflation du PLF et impacteront nécessairement certaines données locales (fluides, carburants, octroi de mer, prix des denrées, indices de révision des marchés de travaux,...).

Un budget primitif qui doit jongler sur des dynamiques entre les sections de fonctionnement et d'investissement et une trajectoire d'épargne et de résultats à surveiller :

- a- Pour le fonctionnement, un effet ciseaux observé, avec des dépenses réelles qui augmentent plus vite que les recettes réelles, malgré l'absence de Foire Agricole en 2025.
- b- Pour l'investissement, un PPI très ambitieux et des dépenses d'équipement importantes pour la strate de collectivité (+10 M€ en moyenne sur les 3 derniers exercices), sans recours à l'emprunt et avec un décalage entre engagement des dépenses et versement des subventions.

En outre, comme chaque année, une vigilance particulière est portée sur l'encadrement des dépenses de fonctionnement, en expansion grâce au développement de la commune mais

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



contraintes par un contexte financier incertain et des recettes peinant à suivre la même dynamique.

2) Priorités du budget

Le budget primitif 2026 a notamment été bâti sur les principales orientations suivantes :

- **Le maintien de l'excédent de fonctionnement** (chapitre 002), à 6,4 M€, permis par l'absence de besoin de financement et d'affectation en investissement en 2025 (section excédentaire). Cette somme en recettes permet de dégager un virement à la section d'investissement (chap 023/021), sans recourir à l'emprunt. Il faut cependant noter que le chapitre 002 est essentiellement à ce niveau du fait de la faible affectation du résultat 2025 à la section d'investissement (1 471 k€ au 1068 grâce à d'importants RAR en recettes) et non du seul fait du résultat 2025 de la section de fonctionnement (1 689 K€).
- Les taux des **impôts locaux resteront stables** ;
- Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de **7,5%** dans un contexte inflationniste doublé du retour de l'organisation de la Foire Agricole en 2026.
- Si les principales recettes fiscales et dotations de l'Etat sont en stagnation (-0,5%), les **recettes réelles sont supérieures (+4,2%)** dans leurs prévisions par rapport aux derniers ROB (recettes de la Foire aux chapitres 70 et 731, subventions de fonctionnement au chapitre 74, comptabilisation des assurances Garantie au chapitre 75).
- Poursuite de l'optimisation de l'épargne et de sa mobilisation pour être au plus près des orientations d'investissement de la commune ;
- Les dépenses d'investissement resteront à un niveau très soutenu pour une commune de la strate de Bras-Panon.

3) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement (k€)	CA	BP	Évolution en %
	2025	2026	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	3 808,3	4 800,0	26,0%
Chapitre 012 – Charges de personnel	12 072,7	12 495,2	3,5%
Chapitre 014 – Atténuations de produits	0,0	0,0	so
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	3 297,0	3 384,2	2,6%
Chapitre 66 – Charges financières	102,1	107,1	5,0%
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	82,1	6,0	-92,7%
Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions	0,1	6,0	8804,7%
Sous-total mouvements réels	19 362,2	20 798,5	7,4%
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	741,0	830,0	12,0%
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0,0	7 534,0	so
TOTAL	20 103,1	29 162,6	45,1%

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



Les recettes prévisionnelles de fonctionnement (k€)	CA	BP	Évolution en %
	2025	2026	
Chapitre 70 – Produit des services et du domaine	891,6	1 236,8	38,7%
Chapitre 731 – Fiscalité locale	5 253,5	5 743,2	9,3%
Chapitre 73 – Impôts et taxes	9 822,4	9 727,6	-1,0%
Chapitre 74 – Dotations et subventions	5 291,9	5 267,4	-0,5%
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	289,1	531,4	83,8%
Chapitre 76 – Produits financiers	2,5	0,1	-98,0%
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	6,9	0,1	-99,3%
Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,1	0,1	-52,6%
Chapitre 013 – Atténuations de charges	154,2	145,7	-5,5%
Sous-total mouvements réels	21 712,2	22 652,3	4,3%
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	6 201,4	6 420,2	3,5%
Chapitre 042 – Opérations d'ordre	80,4	90,0	11,9%
TOTAL	27 994,0	29 162,6	4,2%

Les dépenses prévisionnelles d'investissement (k€)	CA	BP	Évolution en %
	2025	2026	
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,0	so
Chapitre 16 – Emprunts, dettes assimilées	704,6	725,5	3,0%
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	162,7	1 560,6	859,3%
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	2 571,2	1 319,3	-48,7%
Chapitre 23 – Immobilisations corporelles	8 563,4	13 557,3	58,3%
Chapitre 26 – Autres immobilisations financières	0,0	0,5	so
Chapitre 27 – Autres immo financières	0,0	0,5	so
Sous-total mouvements réels	12 001,9	17 163,7	43,0%

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté	0,0	5 743,3	so
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	80,4	90,0	11,9%
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	1 156,2	500,0	-56,8%
TOTAL	13 238,5	23 497,0	77,5%
Les recettes prévisionnelles d'investissement (k€)	CA	BP	Évolution en %
	2025	2026	
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 110,1	2 944,9	165,3%
Chapitre 13 – Subventions d'investissement	3 415,3	11 391,4	233,5%
Chapitre 16 – Emprunts, dettes assimilées	1,7	0,0	-100,0%
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	102,2	0,0	-100,0%
Chapitre 23 – Immobilisations corporelles	57,2	296,6	418,4%
Chapitre 26 – Participations et créances rattachées	0,0	0,0	so
Chapitre 27 – Autres immo financières	0,0	0,0	so
Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations	0,0	0,0	so
Sous-total mouvements réels	4 686,5	14 633,0	212,2%
Chapitre 001 – Solde d'investissement reporté	911,6	0,0	-100,0%
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	0,0	7 534,0	so
Chapitre 040 – Opérations d'ordre	741,0	830,0	12,0%
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	1 156,2	500,0	-56,8%
TOTAL	7 495,3	23 497,0	213,5%

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

4) Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

	Dépenses 2026 (en K€)	Recettes 2026 (en K€)
Budget Ville - Fonctionnement	29 162	29 162
Budget Ville - Investissement	23 497	23 497
Budget Ville – Sous Total	52 659	52 659
Budget Pompes Funèbres - Fonctionnement	28	28
Budget Pompes Funèbres - Investissement	58	58
Budget Pompes Funèbres – Sous Total	86	86
TOTAL CONSOLIDE	52 745	52 745

5) Crédits d'investissements et pluriannualité

Pas de vote en AP/CP. Voir la section C de la délibération pour les crédits de la section d'investissement.

6) Niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et capacité de désendettement

Évolution des Indicateurs financiers en k€	CA	BP	Évolution en valeur	Évolution en %
	2025	2026		
Épargne brute (= recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement + travaux en régie)	2 425,7	1 943,8	-482,0	-19,9%
Épargne nette (= épargne brute – remboursement du capital de la dette)	1 721,4	1 218,8	-502,6	-29,2%
Capacité de désendettement en années (= encours de la dette / épargne brute)	1,9 ans	2,0 ans	0,1 ans	

7) Niveau d'endettement de la collectivité

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
4 466 689.64 €	1,78 %	9 ans et 11 mois	5 ans et 3 mois

Évolution du besoin de financement annuel du budget principal en K€	Budget 2025	BP 2026	Évolution en valeur €	Évolution en %
Emprunts souscrits (1)	0	0	0	0%
Remboursements de dettes (2)	750	725	-25	-3%
Besoin de financement (1) – (2)	-750	-725	25	-3%

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

Compte tenu des ressources attendues sur la section d'investissement, il est prévu de ne mobiliser aucun emprunt sur l'exercice 2026.

8) Niveau des taux d'imposition

	Taux 2025 (pour mémoire)	Taux 2026
Taxe d'habitation (application hors résidences principales et logements vacants)	17,78 %	17,78 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	46,26 %	46,26 %
Taxe foncière sur les prop. non bâties (TFNB)	42,62 %	42,62 %

9) Principaux ratios

	CA 2025	BP 2026
Population (insee)	13 347 hab	13 232 hab
1 - DRF / population	1 450,68 hab	1 571,84 hab
2 - Impôts directs locaux / population	376,68 hab	382,99 hab
3 - RRF / population	1 626,75 hab	1 711,94 hab
4 - DEB / population	852,46 hab	1 249,03 hab
5 - Encours de la dette / population	349,49 hab	297,73 hab
6 - DGF / population	241,10 hab	242,97 hab
7 - Dépenses de personnel / DRF	62,35%	60,08%
8 - DRF + Remb. dette en capital / RRF	92,42%	95,02%
9 - DEB / RRF	52,40%	72,96%
10 - Encours de la dette / RRF	21,48%	17,39%

10) Effectifs et charges de personnel

Chapitre 012 : 12 495 K€

Postes ouverts au DOB 2026 : 276

Telles sont les principales opérations du budget primitif 2026 de la Commune de Bras-Panon qui est soumis au vote du Conseil Municipal.

La Direction des Affaires Financières de la Mairie demeure à la disposition des élus souhaitant obtenir ou consulter le document budgétaire complet.

En date du 09 avril 2026, la commission FINANCES-AFFAIRES GENERALES a émis un avis favorable à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



A la majorité (5 oppositions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :

• Adopte par chapitre et par section, sans vote formel sur chacun des chapitres, le budget primitif 2026 du budget principal de la ville tel qu'il est proposé ;

• M'autorise à signer les documents relatifs aux opérations budgétaires qui en découlent.

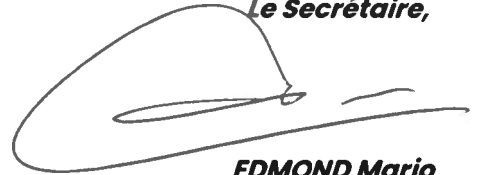
Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le Secrétaire,



EDMOND Mario

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ville de BRAS PANON
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21974002400019
Poste comptable : SGC DE SAINT-ANDRE

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	43
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	47
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	50
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	51
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	52
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	55
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	58
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	61
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	62
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	65
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	67
A1.908 - Fonction 8 - Transports	70
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	74
A2.01 - Opérations non ventilables	76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	77
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	80
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	81
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	85
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	88
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	91
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	92
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	93
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	96
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	98
A2.938 - Fonction 8 - Transports	101

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	105
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	106
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	111
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	113

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	118
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	122
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	123
B7.3 - Etat des emprunts garantis	131
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	132
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	133
B9 - Etat du personnel	138
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	139
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	140
B11.2 - Liste des établissements publics créés	141
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	142
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	143
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	144
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	146
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	147

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

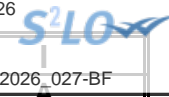
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	13 347

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	594,92

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 558,29
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 697,18
3 Dépenses d'équipement brut / population	1 005,39
4 Encours de dette / population (2) (3)	349,49
5 DGF / population	240,88
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	60,08 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,38 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	59,24 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	20,59 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8,58%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

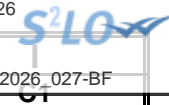
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	33 341 659,81	28 376 263,49	7 112 973,86	A1 2 147 577,54
Investissement	13 238 522,76	6 583 684,53	(3) 911 581,86	A2 -5 743 256,37
Fonctionnement	20 103 137,05	21 792 578,96	(4) 6 201 392,00	A3 7 890 833,91

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II	3 018 335,65	III + IV	7 290 991,40	B1 4 272 655,75
Investissement	I	3 018 335,65	III	7 290 991,40	B2 4 272 655,75
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	6 420 233,29
Investissement	A2 + B2	-1 470 600,62
Fonctionnement	A3 + B3	7 890 833,91

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 3 018 335,65
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	93 587,13
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	300 076,87
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	2 624 671,65
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

S²LO

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 7 290 991,40
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	7 290 991,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

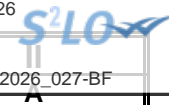
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	14 735 395,38	16 205 996,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 018 335,65	7 290 991,40
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 5 743 256,37	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		23 496 987,40	23 496 987,40
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	29 162 560,52	22 742 327,23
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 420 233,29
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		29 162 560,52	29 162 560,52
TOTAL DU BUDGET (4)		52 659 547,92	52 659 547,92

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

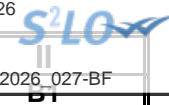
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

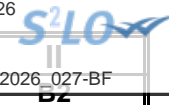


II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	294 167,30	93 587,13	680 040,63	680 040,63	773 627,76
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	787 000,00	787 000,00	787 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 877 623,22	300 076,87	1 019 197,13	1 019 197,13	1 319 274,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	13 655 154,29	2 624 671,65	10 932 657,62	10 932 657,62	13 557 329,27
Total des dépenses d'équipement		16 826 944,81	3 018 335,65	13 418 895,38	13 418 895,38	16 437 231,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000,00	0,00	725 500,00	725 500,00	725 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses financières		751 000,00	0,00	726 500,00	726 500,00	726 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		17 577 944,81	3 018 335,65	14 145 395,38	14 145 395,38	17 163 731,03

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	135 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 180 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 315 000,00		590 000,00	590 000,00	590 000,00

TOTAL	18 892 944,81	3 018 335,65	14 735 395,38	14 735 395,38	17 753 731,03
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 743 256,37
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 496 987,40
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	8 493 482,95	7 290 991,40	4 100 431,50	4 100 431,50	11 391 422,90
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	100,00	0,00	296 610,53	296 610,53	296 610,53
Total des recettes d'équipement		8 493 582,95	7 290 991,40	4 397 042,03	4 397 042,03	11 688 033,43
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 157 240,00	0,00	1 474 340,00	1 474 340,00	1 474 340,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	1 470 600,62	1 470 600,62	1 470 600,62
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 157 340,00	0,00	2 944 940,62	2 944 940,62	2 944 940,62
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 650 922,95	7 290 991,40	7 341 982,65	7 341 982,65	14 632 974,05

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	6 370 440,00		7 534 013,35	7 534 013,35	7 534 013,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	780 000,00		830 000,00	830 000,00	830 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	1 180 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 330 440,00		8 864 013,35	8 864 013,35	8 864 013,35

TOTAL	17 981 362,95	7 290 991,40	16 205 996,00	16 205 996,00	23 496 987,40
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 496 987,40
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	8 274 013,35
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 303 621,60	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	12 143 650,00	0,00	12 495 243,63	12 495 243,63	12 495 243,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 632 846,00	0,00	3 384 168,00	3 384 168,00	3 384 168,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		20 080 117,60	0,00	20 679 411,63	20 679 411,63	20 679 411,63
66	Charges financières	140 795,95	0,00	107 133,54	107 133,54	107 133,54
67	Charges spécifiques (3)	83 638,00	0,00	6 002,00	6 002,00	6 002,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	7 000,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 311 551,55	0,00	20 798 547,17	20 798 547,17	20 798 547,17

023	Virement à la section d'investissement (4)	6 370 440,00		7 534 013,35	7 534 013,35	7 534 013,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	780 000,00		830 000,00	830 000,00	830 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 150 440,00		8 364 013,35	8 364 013,35	8 364 013,35

TOTAL	27 461 991,55	0,00	29 162 560,52	29 162 560,52	29 162 560,52
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 162 560,52
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	124 000,00	0,00	145 700,00	145 700,00	145 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	736 300,00	0,00	1 236 837,00	1 236 837,00	1 236 837,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	9 505 590,00	0,00	9 727 590,00	9 727 590,00	9 727 590,00
731	Fiscalité locale	5 131 639,55	0,00	5 743 224,03	5 743 224,03	5 743 224,03
74	Dotations et participations (3)	4 935 430,00	0,00	5 267 386,20	5 267 386,20	5 267 386,20
75	Autres produits de gestion courante (3)	692 440,00	0,00	531 440,00	531 440,00	531 440,00
Total des recettes de gestion courante		21 125 399,55	0,00	22 652 177,23	22 652 177,23	22 652 177,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	50,00	50,00	50,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	100,00		50,00	50,00	50,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 125 599,55	0,00	22 652 327,23	22 652 327,23	22 652 327,23

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	135 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		135 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00

TOTAL	21 260 599,55	0,00	22 742 327,23	22 742 327,23	22 742 327,23
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 420 233,29
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 162 560,52
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	8 274 013,35
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

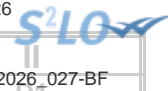
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	725 500,00	0,00	725 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	773 627,76	0,00	773 627,76
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	787 000,00	0,00	787 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 319 274,00	0,00	1 319 274,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	13 557 329,27	590 000,00	14 147 329,27
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500,00	0,00	500,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		17 163 731,03	590 000,00	17 753 731,03

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	5 743 256,37
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 496 987,40
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 800 000,00		4 800 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	12 495 243,63		12 495 243,63
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 384 168,00	0,00	3 384 168,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	107 133,54	0,00	107 133,54
67	Charges spécifiques (9)	6 002,00	0,00	6 002,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	6 000,00	830 000,00	836 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		7 534 013,35	7 534 013,35
Dépenses de fonctionnement – Total		20 798 547,17	8 364 013,35	29 162 560,52

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	29 162 560,52
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.



(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 474 340,00	0,00	1 474 340,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	11 391 422,90	0,00	11 391 422,90
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	296 610,53	500 000,00	796 610,53
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		830 000,00	830 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		7 534 013,35	7 534 013,35
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		13 162 373,43	8 864 013,35	22 026 386,78

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	1 470 600,62
---------------------------------------	---------------------


=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 496 987,40
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	145 700,00		145 700,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 236 837,00		1 236 837,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		90 000,00	90 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 727 590,00		9 727 590,00
731	Fiscalité locale	5 743 224,03		5 743 224,03
74	Dotations et participations (8)	5 267 386,20		5 267 386,20
75	Autres produits de gestion courante (8)	531 440,00	0,00	531 440,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00
77	Produits spécifiques (8)	50,00	0,00	50,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	50,00	0,00	50,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		22 652 327,23	90 000,00	22 742 327,23

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
 Reçu en préfecture le 05/05/2026
 Publié le 05/05/2026
 ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			6 420 233,29
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			29 162 560,52

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 892 944,81	3 018 335,65	0,00	14 735 395,38	14 735 395,38	0,00	14 735 395,38	17 753 731,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	294 167,30	93 587,13	0,00	680 040,63	680 040,63	0,00	680 040,63	773 627,76
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	787 000,00	787 000,00	0,00	787 000,00	787 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 877 623,22	300 076,87	0,00	1 019 197,13	1 019 197,13	0,00	1 019 197,13	1 319 274,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 655 154,29	2 624 671,65	0,00	10 932 657,62	10 932 657,62	0,00	10 932 657,62	13 557 329,27
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 826 944,81	3 018 335,65	0,00	13 418 895,38	13 418 895,38	0,00	13 418 895,38	16 437 231,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	750 000,00	0,00		725 500,00	725 500,00		725 500,00	725 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		751 000,00	0,00	0,00	726 500,00	726 500,00	0,00	726 500,00	726 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 577 944,81	3 018 335,65	0,00	14 145 395,38	14 145 395,38	0,00	14 145 395,38	17 163 731,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	135 000,00			90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 180 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 315 000,00			590 000,00	590 000,00		590 000,00	590 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

5 743 256,37

Total des dépenses d'investissement cumulées

23 496 987,40

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		17 981 362,95	7 290 991,40	14 735 395,38	14 735 395,38	22 026 386,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 493 482,95	7 290 991,40	4 100 431,50	4 100 431,50	11 391 422,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	100,00	0,00	296 610,53	296 610,53	296 610,53
Total des recettes d'équipement		8 493 582,95	7 290 991,40	4 397 042,03	4 397 042,03	11 688 033,43
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 157 240,00	0,00	1 474 340,00	1 474 340,00	1 474 340,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 157 340,00	0,00	1 474 340,00	1 474 340,00	1 474 340,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 650 922,95	7 290 991,40	5 871 382,03	5 871 382,03	13 162 373,43
021	Virement de la section de fonctionnement	6 370 440,00		7 534 013,35	7 534 013,35	7 534 013,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	780 000,00		830 000,00	830 000,00	830 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	1 180 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre		8 330 440,00		8 864 013,35	8 864 013,35	8 864 013,35

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

1 470 600,62

SLOW

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée délibérante	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					23 496 987,40

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		18 892 944,81	3 018 335,65	0,00	14 735 395,38	14 735 395,38	0,00	14 735 395,38	17 753 731,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	294 167,30	93 587,13	0,00	680 040,63	680 040,63	0,00	680 040,63	773 627,76
202	Frais réalisation documents urbanisme	70 000,00	14 213,50		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	44 213,50
2031	Frais d'études	85 802,95	41 838,45		583 240,63	583 240,63	0,00	583 240,63	625 079,08
2051	Concessions, droits similaires	138 364,35	37 535,18		66 800,00	66 800,00	0,00	66 800,00	104 335,18
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	787 000,00	787 000,00	0,00	787 000,00	787 000,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00		787 000,00	787 000,00	0,00	787 000,00	787 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 877 623,22	300 076,87	0,00	1 019 197,13	1 019 197,13	0,00	1 019 197,13	1 319 274,00
2111	Terrains nus	682 513,17	0,00		208 369,17	208 369,17	0,00	208 369,17	208 369,17
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	6 104,55	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	53 893,00	57 351,06		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	87 351,06
21531	Réseaux d'adduction d'eau	870,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21533	Réseaux câblés	1 420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	321 601,11	68 215,82		0,00	0,00	0,00	0,00	68 215,82
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	866 880,74	122 858,87		225 690,26	225 690,26	0,00	225 690,26	348 549,13
21828	Autres matériels de transport	91 860,00	0,00		132 000,00	132 000,00	0,00	132 000,00	132 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	32 081,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	146 109,80	1 985,00		90 100,00	90 100,00	0,00	90 100,00	92 085,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	88 096,06	5 756,31		70 100,00	70 100,00	0,00	70 100,00	75 856,31
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	131 107,69	15 247,51		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	51 247,51
2188	Autres immobilisations corporelles	455 086,10	28 662,30		216 937,70	216 937,70	0,00	216 937,70	245 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 655 154,29	2 624 671,65	0,00	10 932 657,62	10 932 657,62	0,00	10 932 657,62	13 557 329,27

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	III = I + II
2313	Constructions	4 126 794,19	585 930,10		5 436 805,70	5 436 805,70	0,00	5 436 805,70	6 022 735,80
2315	Install., matériel et outill. technique	9 218 241,33	2 038 741,55		3 832 218,75	3 832 218,75	0,00	3 832 218,75	5 870 960,30
238	Avances commandes immo corporelles	310 118,77	0,00		1 663 633,17	1 663 633,17	0,00	1 663 633,17	1 663 633,17
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		16 826 944,81	3 018 335,65	0,00	13 418 895,38	13 418 895,38	0,00	13 418 895,38	16 437 231,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	750 000,00	0,00		725 500,00	725 500,00		725 500,00	725 500,00
1641	Emprunts en euros	750 000,00	0,00		725 000,00	725 000,00		725 000,00	725 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
261	Titres de participation	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
27	Autres immobilisations financières	500,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		751 000,00	0,00	0,00	726 500,00	726 500,00	0,00	726 500,00	726 500,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		17 577 944,81	3 018 335,65	0,00	14 145 395,38	14 145 395,38	0,00	14 145 395,38	17 163 731,03
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	135 000,00			90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	135 000,00			90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
2313	Constructions	135 000,00			90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
 Reçu en préfecture le 05/05/2026
 Publié le 05/05/2026
 ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF
 SLO
 TOTAL
 (RAR N-1 + Vote)

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
041	Opérations patrimoniales (8)	1 180 000,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
2313	Constructions	184 960,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	995 040,00			500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 315 000,00			590 000,00	590 000,00		590 000,00	590 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		17 981 362,95	7 290 991,40	14 735 395,38	14 735 395,38	22 026 386,78
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 493 482,95	7 290 991,40	4 100 431,50	4 100 431,50	11 391 422,90
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 183 709,00	1 442 941,64	0,00	0,00	1 442 941,64
1322	Subv. non transf. Régions	40 000,00	4 300 746,95	3 537 200,00	3 537 200,00	7 837 946,95
1323	Subv. non transf. Départements	4 415 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	152 500,00	0,00	96 579,00	96 579,00	96 579,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	331 202,50	331 202,50	331 202,50
13273	Subv. non transf. FEADER	615 833,50	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	100 450,00	100 450,00	100 450,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	491 966,76	681 049,76	0,00	0,00	681 049,76
13462	Dotation de soutien à l'invest local	593 740,69	866 253,05	0,00	0,00	866 253,05
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	100,00	0,00	296 610,53	296 610,53	296 610,53
2313	Constructions	100,00	0,00	296 610,53	296 610,53	296 610,53
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 493 582,95	7 290 991,40	4 397 042,03	4 397 042,03	11 688 033,43
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 157 240,00	0,00	1 474 340,00	1 474 340,00	1 474 340,00
10222	FCTVA	1 037 640,00	0,00	1 394 340,00	1 394 340,00	1 394 340,00
10226	Taxe d'aménagement	119 600,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le
			I		II	III = I + II
Total des recettes financières		1 157 340,00	0,00	1 474 340,00	1 474 340,00	1 474 340,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 650 922,95	7 290 991,40	5 871 382,03	5 871 382,03	13 162 373,43
021	Virement de la section de fonctionnement	6 370 440,00		7 534 013,35	7 534 013,35	7 534 013,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	780 000,00		830 000,00	830 000,00	830 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	17 000,00		18 000,00	18 000,00	18 000,00
28031	Frais d'études	30 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	35 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	125 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281321	Immeubles de rapport	4 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28152	Installations de voirie	12 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	19 000,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
281534	Réseaux d'électrification	900,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281538	Autres réseaux	300,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	800,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	120 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
281828	Autres matériels de transport	120 000,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	65 000,00		65 000,00	65 000,00	65 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	41 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
28188	Autres immo. corporelles	140 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	1 180 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 180 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre		8 330 440,00		8 864 013,35	8 864 013,35	8 864 013,35

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

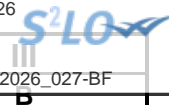
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 461 991,55	0,00	0,00	29 162 560,52	29 162 560,52	0,00	29 162 560,52	29 162 560,52
011	Charges à caractère général (3)	4 303 621,60	0,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	12 143 650,00	0,00		12 495 243,63	12 495 243,63		12 495 243,63	12 495 243,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 632 846,00	0,00	0,00	3 384 168,00	3 384 168,00	0,00	3 384 168,00	3 384 168,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		20 080 117,60	0,00	0,00	20 679 411,63	20 679 411,63	0,00	20 679 411,63	20 679 411,63
66	Charges financières	140 795,95	0,00		107 133,54	107 133,54		107 133,54	107 133,54
67	Charges spécifiques (3)	83 638,00	0,00		6 002,00	6 002,00		6 002,00	6 002,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	7 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		231 433,95	0,00	0,00	119 135,54	119 135,54		119 135,54	119 135,54
Total des dépenses réelles		20 311 551,55	0,00	0,00	20 798 547,17	20 798 547,17	0,00	20 798 547,17	20 798 547,17
023	Virement à la section d'investissement	6 370 440,00			7 534 013,35	7 534 013,35		7 534 013,35	7 534 013,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	780 000,00			830 000,00	830 000,00		830 000,00	830 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 150 440,00			8 364 013,35	8 364 013,35		8 364 013,35	8 364 013,35


D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

29 162 560,52

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 
ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 260 599,55	0,00	22 742 327,23	22 742 327,23	22 742 327,23
013	Atténuations de charges (2)	124 000,00	0,00	145 700,00	145 700,00	145 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	736 300,00	0,00	1 236 837,00	1 236 837,00	1 236 837,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 505 590,00	0,00	9 727 590,00	9 727 590,00	9 727 590,00
731	Fiscalité locale	5 131 639,55	0,00	5 743 224,03	5 743 224,03	5 743 224,03
74	Dotations et participations (2)	4 935 430,00	0,00	5 267 386,20	5 267 386,20	5 267 386,20
75	Autres produits de gestion courante (2)	692 440,00	0,00	531 440,00	531 440,00	531 440,00
Total des recettes de gestion des services		21 125 399,55	0,00	22 652 177,23	22 652 177,23	22 652 177,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (2)	100,00	0,00	50,00	50,00	50,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	100,00		50,00	50,00	50,00
Total des recettes financières		200,00	0,00	150,00	150,00	150,00
Total des recettes réelles		21 125 599,55	0,00	22 652 327,23	22 652 327,23	22 652 327,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	135 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		135 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

6 420 233,29

Total des recettes de fonctionnement cumulées

29 162 560,52

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 461 991,55	0,00	0,00	29 162 560,52	29 162 560,52	0,00	29 162 560,52	29 162 560,52
011	Charges à caractère général (4)	4 303 621,60	0,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	43 170,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60611	Eau et assainissement	96 500,00	0,00		88 799,00	88 799,00	0,00	88 799,00	88 799,00
60612	Energie - Electricité	427 000,00	0,00		455 000,00	455 000,00	0,00	455 000,00	455 000,00
60621	Combustibles	9 200,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
60622	Carburants	55 090,00	0,00		55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
60623	Alimentation	825 700,00	0,00		792 950,00	792 950,00	0,00	792 950,00	792 950,00
60628	Autres fournitures non stockées	168 360,00	0,00		139 350,00	139 350,00	0,00	139 350,00	139 350,00
60631	Fournitures d'entretien	66 300,00	0,00		77 600,00	77 600,00	0,00	77 600,00	77 600,00
60632	Fournitures de petit équipement	81 600,00	0,00		116 800,00	116 800,00	0,00	116 800,00	116 800,00
60636	Habillement et vêtements de travail	40 440,00	0,00		49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00
6064	Fournitures administratives	26 390,00	0,00		35 700,00	35 700,00	0,00	35 700,00	35 700,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	7 890,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6068	Autres matières et fournitures	11 730,00	0,00		9 700,00	9 700,00	0,00	9 700,00	9 700,00
611	Contrats de prestations de services	69 980,00	0,00		228 200,00	228 200,00	0,00	228 200,00	228 200,00
6132	Locations immobilières	5 830,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	52 110,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61358	Autres	61 010,00	0,00		75 250,00	75 250,00	0,00	75 250,00	75 250,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	286 931,60	0,00		133 500,00	133 500,00	0,00	133 500,00	133 500,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 910,00	0,00		45 900,00	45 900,00	0,00	45 900,00	45 900,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61524	Entretien bois et forêts	19 960,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
61551	Entretien matériel roulant	78 850,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	27 640,00	0,00		53 650,00	53 650,00	0,00	53 650,00	53 650,00
6156	Maintenance	371 310,00	0,00		356 280,00	356 280,00	0,00	356 280,00	356 280,00
6161	Multirisques	72 890,00	0,00		135 000,00	135 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00
6182	Documentation générale et technique	50 740,00	0,00		36 715,00	36 715,00	0,00	36 715,00	36 715,00
6184	Versements à des organismes de formation	68 790,00	0,00		55 246,00	55 246,00	0,00	55 246,00	55 246,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Publié le	Pour	Vote)
			I					Crédits gérés hors AE	Crédits gérés hors AE	
6188	Autres frais divers	7 390,00	0,00		133 890,00	133 890,00	0,00			133 890,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	3 300,00	0,00		800,00	800,00	0,00			800,00
62268	Autres honoraires, conseils	124 020,00	0,00		85 500,00	85 500,00	0,00			85 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00			500,00
6228	Divers	18 420,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00			10 000,00
6231	Annonces et insertions	22 330,00	0,00		27 500,00	27 500,00	0,00			27 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	97 720,00	0,00		84 600,00	84 600,00	0,00			84 600,00
6233	Foires et expositions	50 240,00	0,00		765 300,00	765 300,00	0,00			765 300,00
6234	Réceptions	31 080,00	0,00		23 450,00	23 450,00	0,00			23 450,00
6236	Catalogues et imprimés	520,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6237	Publications	63 600,00	0,00		18 800,00	18 800,00	0,00			18 800,00
6241	Transports de biens	860,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6247	Transports collectifs	18 890,00	0,00		15 300,00	15 300,00	0,00			15 300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 090,00	0,00		500,00	500,00	0,00			500,00
6261	Frais d'affranchissement	25 160,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00			20 000,00
6262	Frais de télécommunications	100 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00			80 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00		500,00	500,00	0,00			500,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 680,00	0,00		8 600,00	8 600,00	0,00			8 600,00
6288	Autres services extérieurs	631 140,00	0,00		319 620,00	319 620,00	0,00			319 620,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00			35 000,00
6353	Impôts indirects	5 660,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00			7 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	12 143 650,00	0,00		12 495 243,63	12 495 243,63				12 495 243,63
6331	Versement mobilité	64 270,00	0,00		65 120,00	65 120,00				65 120,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	30 670,00	0,00		30 500,00	30 500,00				30 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	130 510,00	0,00		130 510,00	130 510,00				130 510,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 162 720,00	0,00		5 262 720,00	5 262 720,00				5 262 720,00
64112	SFT, indemnité de résidence	16 530,00	0,00		16 800,00	16 800,00				16 800,00
64113	NBI	24 940,00	0,00		24 000,00	24 000,00				24 000,00
64118	Autres indemnités	729 810,00	0,00		760 000,00	760 000,00				760 000,00
64131	Rémunérations	3 815 550,00	0,00		3 963 193,63	3 963 193,63				3 963 193,63
6417	Rémunérations des apprentis	48 140,00	0,00		48 140,00	48 140,00				48 140,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	430 320,00	0,00		453 500,00	453 500,00				453 500,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II	Publié le	Pour
										ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 272 860,00	0,00		1 377 860,00	1 377 860,00		1 377 860,00	1 377 860,00		
6454	Cotisations à l'assurance chômage	113 430,00	0,00		115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00		
6478	Autres charges sociales diverses	303 900,00	0,00		247 900,00	247 900,00		247 900,00	247 900,00		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 632 846,00	0,00	0,00	3 384 168,00	3 384 168,00	0,00	3 384 168,00	3 384 168,00		
65131	Bourses	95 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00		
65132	Prix	25 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00		
65311	Indemnités de fonction	175 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00		
65312	Frais de mission et de déplacement	6 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00		
65313	Cotisations de retraite	7 300,00	0,00		7 175,00	7 175,00	0,00	7 175,00	7 175,00		
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 100,00	0,00		7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00		
65315	Formation	5 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00		
65316	Frais de représentation du maire	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00		
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00		
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00		
6542	Créances éteintes	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00		
6553	Service d'incendie	330 336,00	0,00		334 481,00	334 481,00	0,00	334 481,00	334 481,00		
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	2 250 000,00	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00		
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00		
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	570 000,00	0,00		570 000,00	570 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00		
65818	Autres	200,00	0,00		20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00		
6585	Intérêts moratoires	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00		
65883	Déficits sur opérations de gestion	10,00	0,00		12,00	12,00	0,00	12,00	12,00		
65888	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00		
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00		
Total des dépenses de gestion des services		20 080 117,60	0,00	0,00	20 679 411,63	20 679 411,63	0,00	20 679 411,63	20 679 411,63		
66	Charges financières	140 795,95	0,00		107 133,54	107 133,54		107 133,54	107 133,54		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	160 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-19 204,05	0,00		-12 866,46	-12 866,46		-12 866,46	-12 866,46		

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
67	Charges spécifiques (4)	83 638,00	0,00		6 002,00	6 002,00		6 002,00	6 002,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	83 638,00	0,00		6 002,00	6 002,00		6 002,00	6 002,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	7 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	7 000,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		231 433,95	0,00	0,00	119 135,54	119 135,54		119 135,54	119 135,54
Total des dépenses réelles		20 311 551,55	0,00	0,00	20 798 547,17	20 798 547,17	0,00	20 798 547,17	20 798 547,17
023	Virement à la section d'investissement	6 370 440,00			7 534 013,35	7 534 013,35		7 534 013,35	7 534 013,35
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	780 000,00			830 000,00	830 000,00		830 000,00	830 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	780 000,00			830 000,00	830 000,00		830 000,00	830 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 150 440,00			8 364 013,35	8 364 013,35		8 364 013,35	8 364 013,35

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	28 911,18
Montant des ICNE de l'exercice N-1	41 777,64
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 866,46

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		21 260 599,55	0,00	22 742 327,23	22 742 327,23	22 742 327,23
013	Atténuations de charges (3)	124 000,00	0,00	145 700,00	145 700,00	145 700,00
6094	RRR obtenus sur études et prestations	2 000,00	0,00	700,00	700,00	700,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	102 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	736 300,00	0,00	1 236 837,00	1 236 837,00	1 236 837,00
70312	Redevances funéraires	7 000,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
70323	Red. occupation dom. public	21 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	50 000,00	0,00	408 000,00	408 000,00	408 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	5 400,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
70631	Redevances services à caractère sportif	4 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	5 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7066	Redevances services à caractère social	135 900,00	0,00	131 247,00	131 247,00	131 247,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	406 500,00	0,00	393 970,00	393 970,00	393 970,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	20 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	60 000,00	0,00	109 720,00	109 720,00	109 720,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	7 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 505 590,00	0,00	9 727 590,00	9 727 590,00	9 727 590,00
73211	Attribution de compensation	423 495,00	0,00	423 495,00	423 495,00	423 495,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	352 000,00	0,00	364 000,00	364 000,00	364 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7342	Taxes sur les carburants DROM	1 520 095,00	0,00	1 540 095,00	1 540 095,00	1 540 095,00
73431	Octroi de mer	7 200 000,00	0,00	7 400 000,00	7 400 000,00	7 400 000,00
738	Autres impôts et taxes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 131 639,55	0,00	5 743 224,03	5 743 224,03	5 743 224,03
73111	Impôts directs locaux	4 994 639,55	0,00	5 067 724,03	5 067 724,03	5 067 724,03
73118	Autres contributions directes	500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	110 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
73154	Droits de place	26 000,00	0,00	538 000,00	538 000,00	538 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	II	III = I + II
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	500,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
74	Dotations et participations (3)	4 935 430,00	0,00	5 267 386,20	5 267 386,20	5 267 386,20
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 456 000,00	0,00	1 440 000,00	1 440 000,00	1 440 000,00
741125	Dotat° aménagement com. Outre-mer(DACOM)	1 750 000,00	0,00	1 775 000,00	1 775 000,00	1 775 000,00
744	FCTVA	1 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74718	Autres participations Etat	161 940,00	0,00	176 638,20	176 638,20	176 638,20
7472	Participation régions	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	15 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
747888	Autres	1 098 330,00	0,00	1 226 990,00	1 226 990,00	1 226 990,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	430 000,00	0,00	495 000,00	495 000,00	495 000,00
7484	Dotation de recensement	3 160,00	0,00	2 758,00	2 758,00	2 758,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	692 440,00	0,00	531 440,00	531 440,00	531 440,00
752	Revenus des immeubles	84 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	458 440,00	0,00	451 440,00	451 440,00	451 440,00
Total des recettes de gestion des services		21 125 399,55	0,00	22 652 177,23	22 652 177,23	22 652 177,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	50,00	50,00	50,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	50,00	50,00	50,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100,00	0,00	50,00	50,00	50,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	100,00		50,00	50,00	50,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	100,00		50,00	50,00	50,00
Total des recettes réelles		21 125 599,55	0,00	22 652 327,23	22 652 327,23	22 652 327,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	135 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
722	Immobilisations corporelles	135 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		135 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
--------------	------

Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

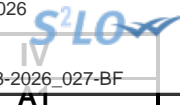
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		7 197 749,05	6 090 546,33	0,00	0,00	70 100,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	725 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 800,00	613 240,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	909 097,13	40 000,00	0,00	0,00	70 100,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 495 851,92	5 436 805,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 411 593,12	3 930 389,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 944 940,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	466 652,50	3 633 779,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	296 610,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	787 000,00		14 145 395,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		725 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		680 040,63
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	787 000,00		787 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		1 019 197,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		10 932 657,62
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		7 341 982,65
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 944 940,62
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		4 100 431,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		296 610,53
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Ville de BRAS PANON - Budget Ville de Bras Panon - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

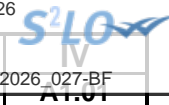
Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 9



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



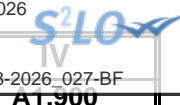
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		7 197 749,05
164	Emprunts auprès des éts financiers	725 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	66 800,00
211	Terrains	208 369,17
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	225 690,26
218	Autres immobilisations corporelles	475 037,70
231	Immobilisations corporelles en cours	3 832 218,75
238	Avances commandes immo corporelles	1 663 633,17
261	Titres de participation	500,00
RECETTES		3 411 593,12
102	Dotations et fonds d'investissement	1 474 340,00
106	Réserves	1 470 600,62
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	431 652,50
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	35 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		6 090 546,33	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	583 240,63	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	5 436 805,70	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 930 389,53	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	3 633 779,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	296 610,53	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 090 546,33
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583 240,63
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 436 805,70
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 930 389,53
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 633 779,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 610,53

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



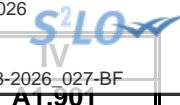
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

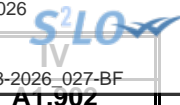
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	70 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	70 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							256 CNFPT - Formation des actifs occupés					2571 Concours	2572 Missions administratives	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

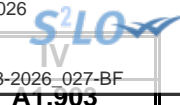
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 100,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
							3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

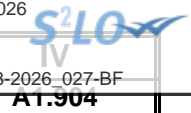
(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



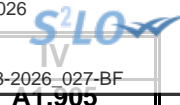
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

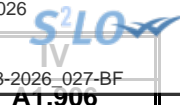
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

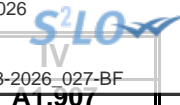
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

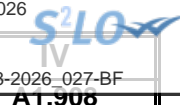
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		Politique de l'énergie								
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	787 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	787 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

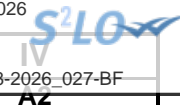
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		12 615 091,17	2 499 489,00	0,00	366 181,00	1 216 246,00	230 850,00	2 702 490,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 235 514,00	0,00	31 700,00	1 021 246,00	230 850,00	132 490,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 495 243,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	712,00	263 975,00	0,00	334 481,00	195 000,00	0,00	2 570 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	107 133,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	6 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		19 726 732,03	7 500,00	0,00	0,00	934 488,20	136 384,00	811 223,00	0,00
013	Atténuations de charges	145 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	326 720,00	7 500,00	0,00	0,00	344 000,00	69 370,00	131 247,00	0,00
73	Impôts et taxes	9 727 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 195 224,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 799 908,00	0,00	0,00	0,00	590 488,20	67 014,00	679 976,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	531 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

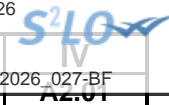
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	60 000,00	988 000,00	120 200,00	0,00		20 798 547,17
011	Charges à caractère général	0,00	60 000,00	968 000,00	120 200,00	0,00		4 800 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 495 243,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00		3 384 168,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		107 133,54
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 002,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
RECETTES		0,00	0,00	1 036 000,00	0,00	0,00		22 652 327,23
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		145 700,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	358 000,00	0,00	0,00		1 236 837,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 727 590,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	548 000,00	0,00	0,00		5 743 224,03
74	Dotations et participations	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00		5 267 386,20
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		531 440,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50,00



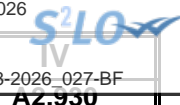
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		12 615 091,17
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	226 130,00
641	Rémunérations du personnel	10 074 853,63
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 946 360,00
647	Autres charges sociales	247 900,00
653	Indemnités	400,00
658	Charges diverses de gestion courante	312,00
661	Charges d'intérêts	107 133,54
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 002,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	6 000,00
RECETTES		19 726 732,03
609	RRR obtenus sur achats	700,00
641	Rémunérations du personnel	35 000,00
647	Autres charges sociales	110 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	83 000,00
708	Autres produits	243 720,00
731	Fiscalité locale	5 195 224,03
732	Fiscalité reversée	787 495,00
734	Fisc. spécif. coll. Corse et Outre-mer	8 940 095,00
741	D.G.F.	3 215 000,00
744	FCTVA	6 000,00
747	Participations	66 150,00
748	Autres attributions et participations	512 758,00
752	Revenus des immeubles	80 000,00
758	Produits divers de gestion courante	451 440,00
761	Produits de participations	50,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	50,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 266 714,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	791 899,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	121 300,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
613	Locations	26 000,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	493 380,00	0,00	3 450,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	92 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	91 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	78 100,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	99 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	196 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		201 275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	199 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 499 489,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	797 999,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 300,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	496 830,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 155,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 100,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 080,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 975,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



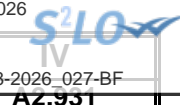
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



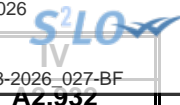
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	27 600,00	334 481,00	4 100,00	0,00	366 181,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	14 500,00	0,00	4 100,00	0,00	18 600,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
618	Divers	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
628	Divers	0,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	334 481,00	0,00	0,00	334 481,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	277 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

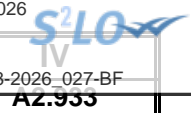
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	939 246,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 216 246,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	794 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	812 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
613	Locations	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
618	Divers	0,00	0,00	20 496,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 496,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	2 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 250,00
628	Divers	0,00	0,00	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 500,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	934 488,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	934 488,20
706	Prestations de services	0,00	0,00	344 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 000,00
747	Participations	0,00	0,00	590 488,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 488,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		35 000,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	4 100,00	0,00	3 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	500,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00	500,00	0,00	1 500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

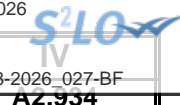
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		12 450,00	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00	230 850,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 850,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	65 350,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
615	Entretien et réparations	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 600,00
618	Divers	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	4 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 000,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	61 700,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 500,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
628	Divers	4 000,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00
RECETTES		65 538,00	0,00	55 446,00	0,00	0,00	0,00	136 384,00
706	Prestations de services	28 000,00	0,00	25 970,00	0,00	0,00	0,00	59 370,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
747	Participations	37 538,00	0,00	29 476,00	0,00	0,00	0,00	67 014,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		2 570 000,00	0,00	7 300,00	0,00	23 600,00	67 300,00	11 250,00	600,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	1 800,00	0,00	2 900,00	42 900,00	2 250,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	10 400,00	4 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	4 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 500,00	0,00	200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	300,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	600,00	0,00	13 900,00	10 000,00	5 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	2 570 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	56 782,00	0,00	33 895,00	665 932,00	24 500,00	23 864,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 247,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	56 782,00	0,00	33 895,00	534 685,00	24 500,00	23 864,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	22 440,00	0,00	0,00	0,00	2 702 490,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	50 950,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 300,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	
628	Divers	0,00	16 340,00	0,00	0,00	0,00	45 840,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 570 000,00	
RECETTES		0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	811 223,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 247,00	
747	Participations	0,00	6 250,00	0,00	0,00	0,00	679 976,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



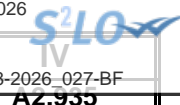
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

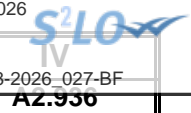
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

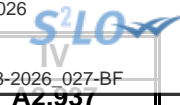
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		988 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	988 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	58 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 300,00
613	Locations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
615	Entretien et réparations	15 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
618	Divers	103 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	765 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	765 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		1 023 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 036 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	358 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00
731	Fiscalité locale	535 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	548 000,00
747	Participations	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		120 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	36 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

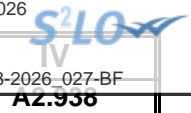
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 200,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 200,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AZ.936

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

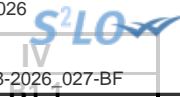
IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

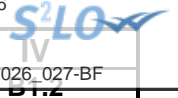
B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT-2025901309R00001	27/10/2025	2 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
070430 - CO4941	10/12/2007	149 950,00	0,00	5 977,85	0,00	149 950,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 149 950,00	1 000 000,00	5 977,85	0,00	1 149 950,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 600 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					12 600 000,00									
070430 - CO4941	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	10/12/2007	10/12/2007	15/11/2008	1 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.16)-Floor -0.16 sur TAM(Postfixé)	4,350	4,420	EUR	A	X	O	A-1
379	SFIL CAFFIL	27/11/2007	25/01/2008	01/01/2009	600 000,00	F	Taux fixe à 3.97 %	3,970	4,030	EUR	A	P	O	A-2
381	SFIL CAFFIL	18/07/2008	30/06/2009	01/09/2009	2 000 000,00	F	Taux fixe à 5.38 %	5,380	5,380	EUR	A	P	O	A-1
382	DEXIA CL	08/12/2008	30/06/2009	01/10/2009	2 000 000,00	V	(LEP(Préfixé) + 1.27)-Floor -1.27 sur LEP(Préfixé)	3,520	3,520	EUR	T	C	O	A-1
383	CAISSE D'EPARGNE	03/12/2008	12/01/2009	25/11/2009	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	4,840	EUR	A	C	O	A-1
CRE 1652 01 V-1	Agence Française de Développement	10/09/2016	06/03/2017	28/02/2018	500 000,00	F	Taux fixe à 2.08 %	2,080	2,090	EUR	S	P	O	A-1
CRE 1652 01 V-2	Agence Française de Développement	10/09/2016	28/08/2017	28/02/2018	500 000,00	F	Taux fixe à 1.86 %	1,860	1,870	EUR	S	P	O	A-1
CRE 1797 01 F	Agence Française de Développement	25/09/2019	03/10/2019	31/03/2020	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	0,610	EUR	S	C	O	A-1
CRE163001-R	Agence Française de Développement	01/12/2014	08/12/2014	30/06/2015	1 000 000,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	1,860	EUR	S	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00											
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00											
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00											
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					12 600 000,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

Ville de BRAS PANON - Budget Ville de Bras Panon - BP - 2026

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 664 604,22					718 873,41	88 110,22	0,00	28 844,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 664 604,22					718 873,41	88 110,22	0,00	28 844,26
070430 - CO4941	N	0,00	A-1	149 950,00	1,87	V	(TAM(Postfixé) + 0.16)-Floor -0.16 sur TAM(Postfixé)	2,420	73 110,00	3 621,87	0,00	285,76
379	N	0,00	A-2	131 112,33	2,00	V	(Inflation française hors tabac(Préfixé)-Floor -2.87 sur Inflation française hors tabac(Préfixé) +	3,540	41 589,94	6 551,14	0,00	3 159,04
381	N	0,00	A-1	415 549,78	2,00	F	Taux fixe à 5.38 %	5,380	131 324,64	22 356,58	0,00	15 248,83
382	N	0,00	A-1	375 000,00	3,50	V	(LEP(Préfixé) + 1.27)-Floor -1.27 sur LEP(Préfixé)	3,970	100 000,00	12 900,04	0,00	2 196,39
383	N	0,00	A-1	225 000,00	2,90	F	Taux fixe à 4.84 %	4,840	75 000,00	10 890,00	0,00	705,83
CRE 1652 01 V-1	N	0,00	A-1	313 111,77	10,67	F	Taux fixe à 2.08 %	2,090	25 612,03	6 380,23	0,00	1 993,33
CRE 1652 01 V-2	N	0,00	A-1	310 659,60	10,67	F	Taux fixe à 1.86 %	1,870	25 700,71	5 659,31	0,00	1 766,75
CRE 1797 01 F	N	0,00	A-1	2 450 000,00	13,75	F	Taux fixe à 0.6 %	0,610	175 000,00	14 637,30	0,00	3 488,33
CRE163001-R	N	0,00	A-1	294 220,74	4,00	F	Taux fixe à 1.85 %	1,860	71 536,09	5 113,75	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 664 604,22					718 873,41	88 110,22	0,00	28 844,26

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

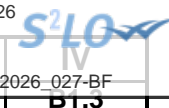
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)


Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
379	SFIL CAFFIL	600 000,00	131 112,33	2	20,00		(Inflation française hors tabac(Préfixé)-Floor -2.87 sur Inflation française hors tabac(Préfixé)) +	(Inflation française hors tabac(Préfixé)-Floor -2.87 sur Inflation française hors tabac(Préfixé)) +	0,00	(Inflation française hors tabac(Préfixé)-Floor -2.87 sur Inflation française hors tabac(Préfixé)) +	3,540	6 551,14	0,00	2,81
TOTAL (A)		600 000,00	131 112,33						0,00			6 551,14	0,00	2,81
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		600 000,00	131 112,33						0,00			6 551,14	0,00	2,81

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 3 : écarts d'indices hors zone euro / 4 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le  Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone
ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



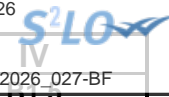
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	1	0	0	0	
	% de l'encours	97,18	2,81	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 533 491,89	131 112,33	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

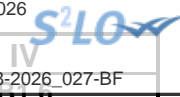
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

S²LO

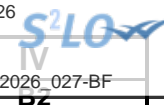
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
NEANT	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		13-09-2023
	Catégories de biens amortis		Durée (en années)
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions documents urbanisme	10	13/09/2023
L	Frais d'études	5	13/09/2023
L	Frais de recherche et de développement	3	13/09/2023
L	Frais d'insertion	5	13/09/2023
L	Subventions équipement - biens mobiliers, matériels, études	5	13/09/2023
L	Subventions équipement - bâtiments et installations	30	13/09/2023
L	Subventions équipement - projets infrastructures	40	13/09/2023
L	Concessions et droits similaires (licences microsoft, antivirus)	5	13/09/2023
L	Concessions et droits similaires (progiciels spécifiques)	7	13/09/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	5	13/09/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	13/09/2023
L	Immeubles de rapport	15	13/09/2023
L	Installations de voirie (signalétique de voirie)	10	13/09/2023
L	Installations de voirie (passage à grille)	20	13/09/2023
L	Autres réseaux (hydrants)	30	13/09/2023
L	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	13/09/2023
L	Matériel et outillage technique - matériel roulant	7	13/09/2023
L	Matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	7	13/09/2023
L	Autres matériels techniques (outillage électroportatif)	5	13/09/2023
L	Autres matériels techniques (gros outillage atelier, garage)	10	13/09/2023
L	Autres matériels techniques (gros équipements et matériels électriques)	20	13/09/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	7	13/09/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles - autres matériels de transport (vélo, VL, 2 roues)	5	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles - autres matériels de transport (car, camion)	4	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles - autres matériels de transport (autres)	7	13/09/2023
L	Matériel informatique scolaire (ordinateur...)	5	13/09/2023
L	Matériel informatique scolaire (serveur...)	10	13/09/2023
L	Autre matériel informatique (ordinateur...)	5	13/09/2023
L	Autre matériel informatique (serveur...)	10	13/09/2023
L	Matériels de bureau et mobiliers scolaires	7	13/09/2023

SLO

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (photocopieur...)	5	13/09/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (bureau, chaise...)	10	13/09/2023
L	Autres matériels de bureau et mobiliers (coffre-fort...)	20	13/09/2023
L	Materiel de téléphonie (petit matériel)	3	13/09/2023
L	Materiel de téléphonie (gros matériel)	5	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles (petit matériel)	5	13/09/2023
L	Autres immobilisations corporelles (gros matériel)	10	13/09/2023


IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	6 000,00		476 876,85	482 876,85	50,00	482 826,85
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	6 000,00		476 876,85	482 876,85	50,00	482 826,85
Créances avec risque de non recouvrabilité	6 000,00	11/04/2007	476 876,85	482 876,85	50,00	482 826,85
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	6 000,00		476 876,85	482 876,85	50,00	482 826,85
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
 Reçu en préfecture le 05/05/2026
 Publié le 05/05/2026
 ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M	D	E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	6 000,00		476 876,85	482 876,85		50,00	482 826,85

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

S²LO
IV
B.F.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

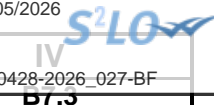
Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	70 813 709,75	51 404 245,63	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					70 813 709,75	51 404 245,63										1 134 922,45	998 224,65	
SA HLM DE LA REUNION	1989	P		CDC	1 043 851,96	38 855,00	0,08	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	3,030	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	2 484,83	38 855,00
SA HLM DE LA REUNION	1994	P		CDC	1 777 674,45	323 837,67	5,08	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	3,030	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	3 603,15	50 971,60
SA HLM DE LA REUNION	1994	P		CDC	793 252,73	156 676,23	5,83	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	3,030	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	0,000	A-1	EUR	1 816,62	24 660,62
SA HLM DE LA REUNION	1997	P		CDC	1 585 087,70	206 486,72	3,92	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	2,030	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	0,950	A-1	EUR	1 961,62	50 045,59
SA HLM DE LA REUNION	1998	P		CDC	1 612 860,62	260 331,94	4,17	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	2,030	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,650	A-1	EUR	4 295,48	49 948,67



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2012	P		CDC	190 879,60	154 276,39	36,00	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,500	A-1	EUR	4 319,74	821,26
SA HLM DE LA REUNION	2012	P		CDC	595 319,31	439 178,84	26,00	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,500	A-1	EUR	12 297,01	6 793,02
SA HLM DE LA REUNION	2013	P		CDC	2 126 286,40	1 655 520,57	27,92	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,850	A-1	EUR	30 627,13	27 650,67
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	566 400,80	476 718,27	38,75	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 813,75	1 870,80
SA HLM DE LA REUNION	2014	P		CDC	589 098,40	461 073,83	28,75	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	3 688,59	5 935,84
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	1 045 770,85	933 755,93	41,50	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	23 248,12	371,22
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	2 341 321,09	1 992 054,77	31,50	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	43 825,20	16 434,23
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	276 705,16	247 066,64	41,17	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	6 151,32	98,22
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	1 154 922,48	982 637,03	31,17	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	21 618,01	8 106,64
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	254 821,05	229 783,79	41,83	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,500	A-1	EUR	4 117,30	91,35



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P		CDC	566 903,10	487 120,47	31,83	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,500	A-1	EUR	7 306,81	4 018,69
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	884 871,01	829 086,78	42,83	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	25 781,56	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P		CDC	1 288 388,12	1 171 414,71	32,83	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	26 942,54	3 035,69
SA HLM DE LA REUNION	2019	P		CDC	653 604,45	559 843,26	33,42	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.95	1,700	V	Livret A(Pr fix) + 0.95	3,350	A-1	EUR	18 754,75	7 347,45
SA HLM DE LA REUNION	2019	P		CDC	2 293 644,52	1 860 786,21	23,42	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.95	1,700	V	Livret A(Pr fix) + 0.95	3,350	A-1	EUR	62 336,34	45 667,64
SA HLM DE LA REUNION	2020	P		CDC	2 143 952,57	1 999 528,29	29,83	T	V	Livret A(Pr fix) + 1	0,430	V	Livret A(Pr fix) + 1	2,700	A-1	EUR	50 435,42	8 165,04
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	257 648,78	200 698,42	11,00	T	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	0,270	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	4 285,11	12 067,05
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	594 695,77	577 491,76	38,00	T	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	0,270	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	16 454,50	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	712 675,23	618 039,99	40,00	T	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	0,270	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	13 485,88	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	1 204 978,45	1 109 835,13	30,00	T	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	0,270	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	24 195,86	2 934,44
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	615 037,05	600 019,24	42,00	T	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	0,270	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	18 158,50	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2021	P		CDC	1 365 914,85	1 314 628,77	32,00	T	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	0,270	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	28 685,78	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2023	P		CDC	378 360,06	378 360,06	58,08	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,800	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	8 323,92	0,00
SA HLM DE LA REUNION	2023	P		CDC	582 111,58	465 200,69	38,08	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	10 234,42	3 842,16
SA HLM DE LA REUNION	2023	P		CDC	483 000,00	483 000,00	24,42	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Pr fix) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	13 282,50	13 688,21
SA HLM DE LA REUNION	2023	P		CDC	453 820,00	453 820,00	24,42	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,600	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,600	A-1	EUR	16 337,52	11 497,24
SEMAC	2000	P		CDC	543 088,69	116 359,20	6,50	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,110	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,650	A-1	EUR	1 919,93	15 812,86
SEMAC	2000	P		CDC	435 548,36	93 318,20	6,50	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,110	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,650	A-1	EUR	1 539,75	12 681,66
SEMAC	2002	P		CDC	1 465 833,96	444 522,16	8,67	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,470	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	0,950	A-1	EUR	4 222,96	44 049,84
SEMAC	2004	P		CDC	2 117 109,71	819 185,84	13,08	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	0,720	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,650	A-1	EUR	13 516,57	51 181,68
SEMAC	2012	P		CDC	745 063,82	639 908,82	36,08	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	21 401,05	0,00
SEMAC	2012	P		CDC	2 857 524,52	2 251 060,95	26,08	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	67 531,83	21 143,92
SEMAC	2012	P		CDC	287 480,87	246 907,12	36,08	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	8 257,45	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2012	P		CDC	1 083 934,08	853 886,52	26,08	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	25 616,60	8 020,45
SEMAC	2012	P		CDC	243 612,26	201 807,72	36,25	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	6 054,23	445,87
SEMAC	2012	P		CDC	1 115 873,13	846 188,95	26,25	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	25 385,67	10 325,83
SEMAC	2013	P		CDC	232 762,70	190 180,57	37,83	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	1 996,90	1 408,50
SEMAC	2013	P		CDC	1 900 990,49	1 431 827,18	27,83	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	15 034,19	24 051,29
SEMAC	2013	P		CDC	153 806,39	125 668,72	37,92	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	1 319,52	930,72
SEMAC	2013	P		CDC	646 937,96	487 274,07	27,92	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,050	A-1	EUR	5 116,38	8 185,04
SEMAC	2013	P		CDC	1 308 766,67	1 053 791,97	37,92	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,850	A-1	EUR	19 495,15	4 738,80
SEMAC	2013	P		CDC	4 971 127,94	3 705 611,86	27,92	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,850	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,850	A-1	EUR	68 553,82	50 689,74
SEMAC	2013	P		CDC	418 040,83	362 409,46	39,67	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	A-1	EUR	4 892,53	0,00
SEMAC	2013	P		CDC	2 646 319,06	2 159 717,20	29,67	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	A-1	EUR	29 156,18	18 212,80
SEMAC	2016	P		CDC	380 785,30	333 626,03	40,08	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	1 834,94	0,00




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2016	P		CDC	1 596 346,50	1 324 699,73	30,08	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	A-1	EUR	7 285,85	10 527,97
SEMAC	2018	P		CDC	233 193,37	155 507,19	11,00	S	V	Livret A(Pr fix) + (-0.7)	0,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.7)	1,000	A-1	EUR	2 065,08	10 847,14
SEMAC	2018	P		CDC	37 779,19	25 942,52	12,00	S	V	Livret A(Pr fix) + (-0.7)	0,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.7)	1,000	A-1	EUR	344,96	1 625,84
SEMAC	2018	P		CDC	181 727,89	133 587,86	14,00	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.66)	0,090	V	Livret A(Pr fix) + (-0.66)	1,040	A-1	EUR	3 125,96	6 535,76
SEMAC	2018	P		CDC	235 810,78	176 493,69	15,00	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.66)	0,090	V	Livret A(Pr fix) + (-0.66)	1,040	A-1	EUR	4 129,95	7 886,56
SEMAC	2018	P		CDC	749 921,06	571 383,81	17,67	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.7	1,450	V	Livret A(Pr fix) + 0.7	2,400	A-1	EUR	13 713,21	18 264,72
SEMAC	2018	P		CDC	3 758 176,94	2 934 563,35	18,58	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.95	1,700	V	Livret A(Pr fix) + 0.95	2,650	A-1	EUR	77 765,93	82 265,50
SEMAC	2018	P		CDC	620 211,83	501 954,66	20,00	S	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	13 141,41	12 804,76
SEMAC	2018	P		CDC	143 900,62	130 206,22	35,00	S	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	3 423,99	641,96
SEMAC	2018	P		CDC	1 631 209,70	1 388 493,32	25,00	S	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	36 426,83	22 061,46
SEMAC	2018	P		CDC	287 657,52	260 282,41	35,00	S	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	6 844,57	1 283,29



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2018	P		CDC	745 704,05	610 664,11	25,00	S	V	Livret A(Pr fix) + (-0.7)	0,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.7)	1,000	A-1	EUR	8 182,66	12 937,80
SEMAC	2018	P		CDC	173 408,21	151 156,96	35,00	S	V	Livret A(Pr fix) + (-0.7)	0,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.7)	1,000	A-1	EUR	2 029,63	1 509,37
SEMAC	2018	P		CDC	1 445 470,36	1 998 716,59	34,17	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	43 971,76	8 379,55
SEMAC	2018	P		CDC	530 294,98	497 566,48	44,17	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,200	A-1	EUR	12 791,02	0,00
SEMAC	2019	P		CDC	314 265,00	207 600,64	8,25	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	6 228,02	17 236,45
SEMAC	2019	P		CDC	7 045,00	4 653,86	8,25	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,350	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	139,62	386,40
SEMAC	2020	P		CDC	36 807,00	27 206,05	9,67	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,100	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	625,74	1 915,22
SEMAC	2020	P		CDC	12 523,00	9 256,42	9,67	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	1,100	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,300	A-1	EUR	212,90	651,63
SEMAC	2023	P		CDC	953 762,00	859 775,67	12,08	A	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	2,600	V	Livret A(Pr fix) + 0.6	3,000	A-1	EUR	25 793,27	46 385,55
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2002	P		CDC	619 298,79	176 564,99	8,25	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,420	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,650	A-1	EUR	2 913,32	17 936,92
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2002	P		CDC	1 212 694,15	314 643,36	8,92	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,390	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	0,950	A-1	EUR	2 989,11	33 061,29

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
 Reçu en préfecture le 05/05/2026
 Publié le
 ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2004	P		CDC	119 420,82	43 457,34	13,25	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	0,660	V	Livret A(Pr fix) + (-0.75)	1,650	A-1	EUR	717,05	2 833,31
SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	2012	P		CDC	1 178 616,11	869 488,46	26,00	A	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Pr fix) + (-0.2)	1,500	A-1	EUR	24 345,68	13 448,86
TOTAL GENERAL					70 813 709,75	51 404 245,63											1 134 922,45	998 224,65

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

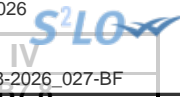
Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	806 983,18
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	806 983,18
Recettes réelles de fonctionnement	II	22 652 327,23
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	3,56

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		62,00	0,00	62,00	41,00	20,00	61,00
Adjt adm	C	29,00	0,00	29,00	16,00	13,00	29,00
Adjt adm Pal 1CI	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjt adm Pal 2CI	C	5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
Adjt adm ter 2CI (anc)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	5,00	1,00	6,00
Attaché HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	6,00	0,00	6,00	2,00	4,00	6,00
Rédacteur Pal 1CI	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur Pal 2CI	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		106,00	0,00	106,00	49,00	56,00	105,00
Adjt tech	C	68,00	0,00	68,00	21,00	47,00	68,00
Adjt tech Pal 1CI	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjt tech Pal 2CI	C	7,00	0,00	7,00	6,50	0,00	6,50
Adjt tech ter 2CI (anc)	C	6,00	0,00	6,00	0,00	6,00	6,00
Agent maitrise	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00

Agent maîtrise Pal	C	6,00	0,00	6,00	5,70		
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00		
Ingénieur HCI	A	1,00	0,00	1,00	1,00		
Ingénieur Pal	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Technicien Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		13,00	0,00	13,00	11,80	1,00	12,80
ATSEM Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ATSEM Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Educateur Jeunes Enfants	A	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Educateur j enfant CIEx	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		10,00	0,00	10,00	4,60	5,00	9,60
Auxiliaire puér CI N	B	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Puér HCI	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Educateur APS Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		22,00	0,00	22,00	9,00	11,80	20,80
Adjt ter animation	C	21,00	0,00	21,00	8,00	11,80	19,80
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef Pal	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Chef service PM Pal 1CI	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		223,00	0,00	223,00	123,40	95,80	219,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Ville de BRAS PANON - Budget Ville de Bras Panon - BP - 2026

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_027-BF



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM Pal 1CI	C	S	478	0,00	A STAG-Recrutement direct (anc)	CDI
Adjt adm	C	ADM	734	0,00	332-10	CDI
Adjt adm	C	ADM	734	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt adm	C	ADM	2569	0,00	332-8-1°	CDD
Adjt adm	C	ADM	734	0,00	332-14	CDD
Adjt adm Pal 2CI	C	ADM	368	0,00	332-10	CDI
Adjt adm ter 2CI (anc)	C	ADM	340	0,00	332-10	CDI
Adjt tech	C	TECH	2936	0,00	332-10	CDI
Adjt tech	C	TECH	1468	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Adjt tech	C	TECH	12478	0,00	332-8-1°	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjt tech Pal 1CI	C	TECH	448	0,00	332-10	CDI
Adjt tech ter 2CI (anc)	C	TECH		0,00	332-10	CDI
Adjt ter animation	C	ANIM	1468	0,00	332-10	CDI
Adjt ter animation	C	ANIM	2936	0,00	332-8-1°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-1°	CDD
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389	0,00	332-10	CDI
Auxiliaire puér CI N	B	MS	1167	0,00	332-8-1°	CDD
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	333-1_333-10	CDD
Educateur APS	B	SP	389	0,00	332-8-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM	1167	0,00	332-8-1°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-10	CDI
Technicien	B	TECH		0,00	332-10	CDI
Technicien	B	TECH	389	0,00	332-8-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat	
			Indice (8)	Euros		
Adjt tech	C	TECH	4037	0,00	332-23-1°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	734	0,00	332-23-2°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Apprenti		OTR		0,00	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
Contrat de projet		OTR		0,00	332-24	CDD
Service civique		OTR		0,00	A SCIV-Service civique	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

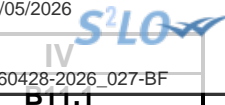
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
19/02/2015 - DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL	SPL HORIZON	SPL HORIZON	SPL	6 646,00
04/08/2017 - DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL	SPL EST REUNION DEVELOPPEMENT	SPL EST REUNION DEVELOPPEMENT	SPL	150 024,00
21/08/2024 - DETENTION D'UNE PART DU CAPITAL	SEMAC	SEMAC	SEM	387 400,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- GARANTIE D'EMPRUNT	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM	21 554 141,01
- GARANTIE D'EMPRUNT	SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE REUNION	SA HLM	1 404 154,08
- GARANTIE D'EMPRUNT	SEMAC	SEMAC	SEM	28 332 963,89
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
28/04/2026 - SUBVENTION	CAISSE DES ECOLES DE BRAS-PANON	CAISSE DES ECOLES DE BRAS-PANON	EPA	100 000,00
28/04/2026 - SUBVENTION	CCAS DE BRAS-PANON	CCAS DE BRAS-PANON	EPA	2 000 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
CIREST	19/12/1996	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

S²LO

IV

5112

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CAISSE DES ECOLES	CAISSE DES ECOLES DE BRAS-PANON	25/12/1995		SPA	non
CCAS	CCAS DE BRAS-PANON	01/01/2014		SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

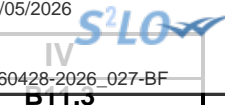
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SERVICE POMPES FUNEBRES	SERVICE POMPES FUNEBRES	01/01/2008		21974002400126	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-5 743 256,37	-5 743 256,37
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	4 272 655,75	4 272 655,75
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 470 600,62	-1 470 600,62

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 470 600,62	1 470 600,62
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 470 600,62	-1 470 600,62
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	725 000,00	725 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 838 353,35	9 838 353,35
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	9 113 353,35	9 113 353,35

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		725 000,00	I 725 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		725 000,00	725 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	725 000,00	725 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 838 353,35	III 9 838 353,35
Ressources propres externes de l'année (a)		1 474 340,00	1 474 340,00
10222	FCTVA	1 394 340,00	1 394 340,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	80 000,00	80 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		8 364 013,35	8 364 013,35
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	18 000,00	18 000,00
28031	Frais d'études	30 000,00	30 000,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	25 000,00	25 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	70 000,00	70 000,00
281312	Bâtiments scolaires	1 000,00	1 000,00
281321	Immeubles de rapport	5 000,00	5 000,00
28152	Installations de voirie	15 000,00	15 000,00
281532	Réseaux d'assainissement	23 000,00	23 000,00
281534	Réseaux d'électrification	1 000,00	1 000,00
281538	Autres réseaux	1 000,00	1 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	1 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	215 000,00	215 000,00
281828	Autres matériels de transport	130 000,00	130 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	10 000,00	10 000,00
281838	Autre matériel informatique	65 000,00	65 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 000,00	10 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	60 000,00	60 000,00
28188	Autres immo. corporelles	150 000,00	150 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 534 013,35	7 534 013,35

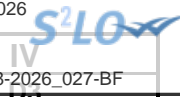
(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	9 457 000,00	3,80	46,26	0,00	4 374 808,20	3,80
TFPNB	122 600,00	0,60	42,62	0,00	52 252,12	0,60
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 28

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/04/2026

Présenté par Le Maire (1),
A Bras Panon, le 28/04/2026

Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session ordinaire
A Bras Panon, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

ARASTE Natacha	
ASSAMA Gérard	
ATCHAPA Jeannick	
BERBY Bruno	
BLAS Nadège	
BOYER Florence	
BULIN Virginie	
CAPELOTAR Antoine	
CATAN Graziella	
CHAN TSUN CHING Bradley Hudlet	
DERIVIERE Anthony Jacques	
DEURVEILHER Chloé Marguerite	
EDMOND Mario	
EVRAIN Satiavaty	
HENRIETTE Dolly	
HENRIETTE Thierry	
LATCHIMY Jean Bernard	
LAW TIVE Suzanne	
LUDEL Frédéric	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

PRIX Dominique	
PROFIL Patricia	
PRUSSE Jean Max	
REYPE Jean François	
RIVIERE Isabelle	
ROGER Nina	
ROUGET Jean Eric	
SALEM Lynda	
SANGOUMA Daniel René Claude	
SEYCHELLES Nathalie	
STAINCQ Frédéric	
TURPIN Lise May	
VIRAYE Annie Claude	
VITRY Ghislaine	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/05/2026, et de la publication le 05/05/2026

A Bras Panon, le 05/05/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : ...28

Nombre de suffrages exprimés :33 (5 promoteurs)

VOTES :

Pour :28

Contre :5

Abstentions :0

Date de convocation :14/04/2026

Présenté par (1).....le Maire

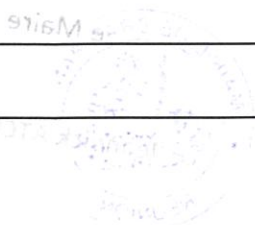
A BRAS-PANON , le28/04/2026

Délibéré par Le CONSEIL MUNICIPAL (2), réunie en session ORDINAIRE

A BRAS-PANON , le28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ATCHAPA Jeannick	
HENRIETTE Thierry	
ROGER Nina	
EDMOND Mario	
BLAS Nadège	
LATCHIMY Jean-Bernard	
VITRY Ghislaine	
STAINCQ Frédéric	
BOYER Florence	
ROUGET Eric	
LAW TIVE Suzanne	
REYPE Jean-François	
BULIN Virginie	
RIVIERE Isabelle	



procuration

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

ASSAMA Gérard	
HENRIETTE Dolly	
CAPELOTAR Antoine	
CATAN Graziella	
ARASTE Natacha	promotion
BERBY Bruno	
SEYCHELLES Nathalie	
PRIX Dominique	
PRUSSE Jean Max	
SALEM Lynda	
VIRAYE Annie Claude	
EVRIIN Satiavaty	promotion
CHAN TSUN CHING Bradley Hudlet	promotion
DERIVIERE Anthony Jacques	
PROFIL Patricia	
SANGOUMA Daniel René Claude	promotion
LUDEL Frédéric	
DEURVEILHER Chloé Marguerite	
TURPIN Lise-May	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/05/26 et de la publication le 05/05/26

A BRAS-PANON, le 05/05/26

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :





**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026**

Affaire n°2026 – 028**BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

ETAIENT PRESENTS : M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint – Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe – M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4^{ème} Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6^{ème} Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint – Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe – M. Eric ROUGET, 9^{ème} Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

ETAIENT ABSENTS : Néant

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

Affaire n°2026 – 028

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES

Le Budget Primitif de la régie des pompes funèbres pour l'exercice 2026 s'élève en cumul à 85 804,71 euros, dont 27 783,88 euros pour la section d'exploitation et 58 020,83 euros pour la section d'investissement.

Section d'exploitation :

En ce qui concerne la section d'exploitation, les dépenses prévues concernent essentiellement les divers achats et frais de fonctionnement du service (9 k€ au chap011).

Les amortissements inscrits à hauteur de 5 228 euros (chap042). Une provision pour dépréciation de créances est inscrite à hauteur de 500 euros (chap68).

Enfin, un virement à la section d'investissement est budgété pour le financement de petits investissements (13k au chap023).

Les recettes d'exploitation comprennent les sommes perçues auprès des usagers du service, établies avec prudence (6 k€ au chap70).

La reprise du résultat de fonctionnement excédentaire équilibre la section (21,7 k€ au chap002).

Le total des crédits ouverts à la section d'exploitation du budget primitif 2026 s'équilibre ainsi à 27 783,88 euros selon la répartition par chapitre suivante :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chapitre	Libellé dépenses	BP 2026	Chapitre	Libellé recettes	BP 2026
011	Charges à caractère général	9 000,00	70	Vente de produits fabriqués, prestation de service, marchandises	6 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	500,00	002	Résultat de Fonctionnement reporté	21 783,88
042	Opérations d'ordre entre sections	5 228,00			
023	Virement à la section d'investissement	13 055,88			
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		27 783,88	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		27 783,88

Section d'investissement :

En ce qui concerne les dépenses, il est prévu une inscription budgétaire pour du petit matériel divers (23 k€ au chap21 + 4,8 k€ de RAR) et pour des aménagements (30 k€ au chap23).

Les recettes correspondent à l'inscription du solde d'exécution reporté d'investissement (compte R 001) pour 39 736,95 euros, aux amortissements pour 5 228 euros au chap040, ainsi qu'au virement entre sections (13 k€ au chap021).

Le total des crédits ouverts à la section d'investissement du budget primitif 2026 s'équilibre ainsi à 58 020,83 euros selon la répartition suivante par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé dépenses	BP 2026	Chapitre	Libellé recettes	BP 2026
21	Immo corporelles	28 020,83	040	Opérations d'ordre entre sections	5 228,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	39 736,95
			021	Dotations, fonds divers et réserves	13 055,88
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		58 020,83	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		58 020,83

Telles sont les principales caractéristiques du Budget de la régie des Pompes Funèbres que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation pour l'exercice 2026.

La Direction des Affaires Financières de la Mairie demeure à la disposition des élus souhaitant obtenir ou consulter le document budgétaire complet.

En date du 09 avril 2026, la commission FINANCES-AFFAIRES GENERALES a émis un avis favorable à cette affaire.

A la majorité (5 oppositions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :

- **Adopte, par chapitre et par section, sans vote formel sur chacun des chapitres, le budget primitif 2026 du budget des pompes funèbres tel qu'il est proposé ;**
- **M'autorise à signer les documents relatifs aux opérations budgétaires qui en découlent.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le Secrétaire,



EDMOND Mario

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de BRAS PANON
AUTRE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_028-BF



Numéro SIRET : 21974002400126
Poste comptable : SGC DE SAINT-ANDRE

Budget primitif **relatif à l'exercice 2026**

Budget annexe : Budget POMPES FUNEBRES de Bras Panon

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	33
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	35
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	36
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	27 783,88	6 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 21 783,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		27 783,88	27 783,88

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	53 194,75	18 283,88
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 826,08	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 39 736,95
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		58 020,83	58 020,83

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	85 804,71	85 804,71
----------------------------	------------------	------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		500,00	500,00	500,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		13 055,88	13 055,88	13 055,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	5 950,00		5 228,00	5 228,00	5 228,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		5 950,00		18 283,88	18 283,88	18 283,88
TOTAL		14 950,00	0,00	27 783,88	27 783,88	27 783,88

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 783,88
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 329,12	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 329,12	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		5 329,12	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 329,12	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	21 783,88
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 783,88
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	18 283,88
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	4 826,08	23 194,75	23 194,75	28 020,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	21 212,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	41 212,00	4 826,08	53 194,75	53 194,75	58 020,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	41 212,00	4 826,08	53 194,75	53 194,75	58 020,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	41 212,00	4 826,08	53 194,75	53 194,75	58 020,83

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------


=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 020,83
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
 Reçu en préfecture le 05/05/2026
 Publié le 0,00
 ID : 974-219740024-20260428-2026_028-BF



Total des recettes réelles d'investissement		31 000,00	0,00	0,00		
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		13 055,88	13 055,88	13 055,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 950,00		5 228,00	5 228,00	5 228,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 950,00		18 283,88	18 283,88	18 283,88
TOTAL		36 950,00	0,00	18 283,88	18 283,88	18 283,88

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	39 736,95
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 020,83
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	18 283,88
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 000,00		9 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	500,00	5 228,00	5 728,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		13 055,88	13 055,88
	Dépenses d'exploitation – Total	9 500,00	18 283,88	27 783,88

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 783,88
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	28 020,83	0,00	28 020,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	30 000,00	0,00	30 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	58 020,83	0,00	58 020,83

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 020,83
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 000,00		6 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	6 000,00	0,00	6 000,00

+	
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	21 783,88
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 783,88

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 228,00	5 228,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		13 055,88	13 055,88
	Recettes d'investissement – Total	0,00	18 283,88	18 283,88

+	
R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	39 736,95
+	
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 020,83

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6288	Autres	4 500,00	4 500,00	4 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		9 000,00	9 000,00	9 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	500,00	500,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	500,00	500,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		9 000,00	9 500,00	9 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	13 055,88	13 055,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	5 950,00	5 228,00	5 228,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	5 950,00	5 228,00	5 228,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 950,00	18 283,88	18 283,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		5 950,00	18 283,88	18 283,88
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 950,00	27 783,88	27 783,88

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 783,88
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

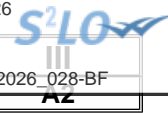
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 329,12	6 000,00	6 000,00
706	Prestations de services	5 329,12	6 000,00	6 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		5 329,12	6 000,00	6 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		5 329,12	6 000,00	6 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 329,12	6 000,00	6 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	21 783,88
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	27 783,88
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 000,00	23 194,75	23 194,75
2138	Autres constructions	0,00	23 194,75	23 194,75
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	21 212,00	30 000,00	30 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	21 212,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		41 212,00	53 194,75	53 194,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		41 212,00	53 194,75	53 194,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		41 212,00	53 194,75	53 194,75

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	4 826,08
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 020,83
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	6 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	25 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		31 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		31 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	13 055,88	13 055,88
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	5 950,00	5 228,00	5 228,00
28138	Autres constructions	3 878,00	3 878,00	3 878,00
28188	Autres	2 072,00	1 350,00	1 350,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		5 950,00	18 283,88	18 283,88
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 950,00	18 283,88	18 283,88
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		36 950,00	18 283,88	18 283,88

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	39 736,95
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	58 020,83
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

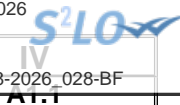
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

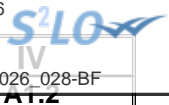
A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE à l’origine du contrat (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					0,00									
1641 Emprunts en euros					0,00									
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

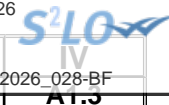
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

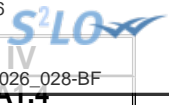
Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_028-BF



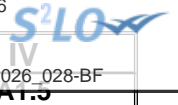
IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES
A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
NEANT	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	
L	Logiciels bureautiques et divers	2	21/12/2009
L	Petits outillages	3	21/12/2009
L	Etudes et insertions/publications non suivies de travaux, PLU	5	21/12/2009
L	Progiciels spécifiques (M14, RH, Etat-civil...)	5	21/12/2009
L	Véhicules légers	5	21/12/2009
L	Matériels de bureau électriques ou électroniques	5	21/12/2009
L	Appareils de chauffage et de climatisation	5	21/12/2009
L	Petits matériels divers	5	21/12/2009
L	Matériels informatiques	5	21/12/2009
L	Divers matériels de puériculture	5	21/12/2009
L	Matériels incendie	7	21/12/2009
L	Camions et véhicules industriels	7	21/12/2009
L	Mobilier	10	21/12/2009
L	Matériels divers de garages et ateliers	10	21/12/2009
L	Signalétique voirie	10	21/12/2009
L	Equipements de cuisine	10	21/12/2009
L	Coffre-fort	20	21/12/2009
L	Installations de voirie	20	21/12/2009
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	21/12/2009
L	Construction sur sol d'autrui (selon durée du bail)	20	21/12/2009



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS
A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	500,00		0,00	500,00	0,00	500,00
Créances avec risque de non recouvrabilité	500,00	01/01/2026	0,00	500,00	0,00	500,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	500,00		0,00	500,00	0,00	500,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	39 736,95	39 736,95
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-4 826,08	-4 826,08
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	34 910,87	34 910,87

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	34 910,87	34 910,87
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	34 910,87	34 910,87

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	18 283,88	18 283,88
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	18 283,88	18 283,88

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		18 283,88	III 18 283,88
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		18 283,88	18 283,88
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28138	Autres constructions	3 878,00	3 878,00
28188	Autres	1 350,00	1 350,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	13 055,88	13 055,88

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



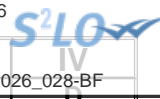
IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE
C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 28

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/04/2026

Présenté par Le Maire,
A Bras Panon le 28/04/2026
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
A Bras Panon, le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

ARASTE Natacha	
ASSAMA Gérard	
ATCHAPA Jeannick	
BERBY Bruno	
BLAS Nadège	
BOYER Florence	
BULIN Virginie	
CAPELOTAR Antoine	
CATAN Graziella	
CHAN TSUN CHING Bradley Hudlet	
DERIVIERE Anthony Jacques	
DEURVEILHER Chloé Marguerite	
EDMOND Mario	
EVRIN Satiavaty	
HENRIETTE Dolly	
HENRIETTE Thierry	
LATCHIMY Jean Bernard	
LAW TIVE Suzanne	
LUDEL Frédéric	
PRIX Dominique	
PROFIL Patricia	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

PRUSSE Jean Max	
REYPE Jean François	
RIVIERE Isabelle	
ROGER Nina	
ROUGET Jean Eric	
SALEM Lynda	
SANGOUMA Daniel René Claude	
SEYCHELLES Nathalie	
STAINCQ Frédéric	
TURPIN Lise May	
VIRAYE Annie Claude	
VITRY Ghislaine	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/05/2026, et de la publication le 05/05/2026

A Bras Panon, le 05/05/2026

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 33 (5 présomptions)

VOTES :

Pour : 28

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par (1) le Maire

A BRAS-PANON , le 28/04/2026

Délibéré par Le CONSEIL MUNICIPAL (2), réunie en session ORDINAIRE

A BRAS-PANON , le 28/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ATCHAPA Jeannick	
HENRIETTE Thierry	
ROGER Nina	
EDMOND Mario	
BLAS Nadège	
LATCHIMY Jean-Bernard	
VITRY Ghislaine	
STAINCQ Frédéric	
BOYER Florence	
ROUGET Eric	
LAW TIVE Suzanne	
REYPE Jean-François	
BULIN Virginie	
RIVIERE Isabelle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

ASSAMA Gérard	
HENRIETTE Dolly	
CAPELOTAR Antoine	
CATAN Graziella	
ARASTE Natacha	
BERBY Bruno	
SEYCHELLES Nathalie	
PRIX Dominique	
PRUSSE Jean Max	
SALEM Lynda	
VIRAYE Annie Claude	
EVRIIN Satiavaty	
CHAN TSUN CHING Bradley Hudlet	
DERIVIERE Anthony Jacques	
PROFIL Patricia	
SANGOUMA Daniel René Claude	
LUDEL Frédéric	
DEURVEILHER Chloé Marguerite	
TURPIN Lise-May	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 05/05/26 et de la publication le 05/05/26

A BRAS-PANON, le 05/05/26

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :





**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026**

Affaire n°2026 – 029

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'EXERCICE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

ETAIENT PRESENTS : M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint - Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe - M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4^{ème} Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6^{ème} Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint - Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe - M. Eric ROUGET, 9^{ème} Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint

Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe

Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe

M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint

M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

ETAIENT ABSENTS : Néant

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

Affaire n°2026 – 029**VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'EXERCICE 2026**

Suite à la réception des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale (état 1259) ;
 Suite aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 02/04/2026 ;
 Considérant le budget primitif de l'année 2026 ;
 Considérant la réforme de la Taxe Habitation (*loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020 et notamment son article 16 qui a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales*) ;

Je vous propose de reconduire pour l'exercice 2026, les taux de la fiscalité directe locale de l'année 2025, soit :

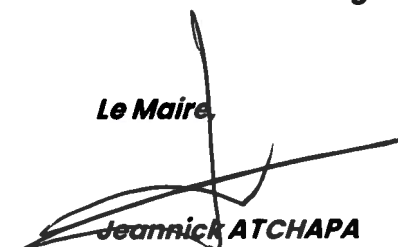
	Taux 2025 (pour mémoire)	Taux 2026
Taxe d'habitation (application hors résidences principales et logements vacants)	17,78 %	17,78 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	46,26 %	46,26 %
Taxe foncière sur les prop. non bâties (TFNB)	42,62 %	42,62 %

En date du 09 avril 2026, la commission FINANCES-AFFAIRES GENERALES a émis un avis favorable à cette affaire.

A la majorité (5 oppositions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :

- **Approuve les taux d'imposition de la fiscalité directe locale applicable à 2026 à :**
 - 17,78 % pour la taxe habitation (applicable hors résidences principales et logements vacants) ;
 - 46,26 % pour la taxe foncière bâtie ;
 - 42,62% pour la taxe foncière non bâtie.
- **M'autorise à signer l'ensemble des états fiscaux relatifs à ce vote.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA


Le Secrétaire,



EDMOND Mario



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026**

Affaire n°2026 – 030

ADMISSION EN RECETTES EXCEPTIONNELLES D'ENCAISSEMENTS EN INSTANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

ETAIENT PRESENTS : M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint – Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe – M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4^{ème} Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6^{ème} Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint – Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe – M. Eric ROUGET, 9^{ème} Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

ETAIENT ABSENTS : Néant

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

Affaire n°2026 – 030

ADMISSION EN RECETTES EXCEPTIONNELLES D'ENCAISSEMENTS EN INSTANCE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable de la collectivité, le comptable public du SGC de St-André a adressé à la commune un tableau récapitulatif des encaissements en instance, pour lesquelles aucune pièce justificative n'a pu être fournie.

Ces sommes viennent augmenter les comptes d'imputation provisoire ce qui fausse la réalité budgétaire de la collectivité.

Afin de respecter les délais réglementaires de régularisation, la DGFIP accorde à la collectivité la possibilité de régulariser l'ensemble des recettes en instance à la date du 31 Décembre 2023. Cette régularisation va se traduire par l'émission d'un titre de recette au compte 75888 pour toutes les recettes qui ne sont pas clairement identifiées. Il conviendra de joindre la présente délibération au titre de recettes.

Cette procédure exceptionnelle vise une fiabilisation des comptes locaux. En effet, le second alinéa de l'article 47-2 de la Constitution dispose que "les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière".

Encaissements concernés :

Edition HELIOS '104002 SGC SAINT-ANDRE '06300 Exercice 2025 A la date du 31/12/2025 Actualisé à la date du 26/01/2026						
Code Budget	Libellé Budget Collectivité	Compte	Date de l'écriture	Référence des Pièces	Libellé	Solde au 26/01/2026
'06300	BRAS-PANON	47138	11/12/23	Encaissement(s) avant émission de titre/7131308013	CISE REUNION/TRF BC CIBLE ENC AVT TITRE ENCAISSEMENT 17/06/20	27,00
'06300	BRAS-PANON	4718	19/10/21	Encaissement(s) avant émission de titre/5744763713	SIE DE SAINT BENOIT/BDF DU 18/10/21 -REMBOURSEMENT TROP PERCU PAS05/21	16,00
'06300	BRAS-PANON	4712	01/08/2022	Encaissement(s) avant émission de titre/6229780413	ELLAMA/BDF 29/07/2022 REJET PAIE CAUSE DECES	1 386,08
'06300	BRAS-PANON	4718	13/12/21	Encaissement(s) avant émission de titre/5841487513	SIE DE SAINT BENOIT/BDF DU 10/12/21 - REMB. DGFIP - DAC415	155,00

TOTAL 1 584,08

La commission Finances – Affaires Générales en date du 09 avril 2026 a émis un avis favorable à cette affaire.

A la majorité (5 oppositions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :

- **Décide de statuer favorablement sur la liste des encaissements sans pièces justificatives telle que soumise par le comptable public ;**
- **Autorise l'émission de titres de recettes pour l'équivalent de 1 584,08 euros, à l'article budgétaire 75888.**

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le Secrétaire,



EDMOND Mario



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026**

Affaire n°2026 – 031

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMAC – OPERATION LES GAULETTES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

ETAIENT PRESENTS : M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1^{er} Adjoint – Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe – M. Mario EDMOND, 3^{ème} Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4^{ème} Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6^{ème} Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint – Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe – M. Eric ROUGET, 9^{ème} Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5^{ème} Adjoint
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2^{ème} Adjointe
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8^{ème} Adjointe
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7^{ème} Adjoint
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

ETAIENT ABSENTS : Néant

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

Affaire n°2026 – 031

GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEMAC – OPERATION LES GAULETTES

La SEMAC a sollicité la commune pour accorder sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **198 983,64 euros**, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de **prêt N° 184036** constitué de 1 ligne(s) du Prêt.


La garantie de la collectivité serait accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Dans ce cas, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engagerait dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La commission Finances et Affaires Générales en date du 09 avril 2026 a émis un avis favorable à cette affaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ***Décide d'accorder à la SEMAC la garantie de la commune pour le remboursement du prêt souscrit ;***
- ***Approuve le contrat de prêt N°184036 annexé au rapport ;***
- ***M'autorise à signer les pièces afférentes à la présente garantie accordée.***

Le Maire,



Jeannick ATCHAPA



Le Secrétaire,



EDMOND Mario



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Christophe LOISEAU
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
Signé électroniquement le 19/01/2026 07:27:48

FREDERIC PILLORE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION
Signé électroniquement le 17/03/2026 07 14 :02

CONTRAT DE PRÊT

N° 184036

Entre

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION - n° 000291006

Et

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

CONTRAT DE PRÊT

Entre

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION, SIREN n°:
380572453, sis(e) 16 B RESIDENCE LE MANCHY RUE LECONTE DE LISLE 97470 ST
BENOIT,

Ci-après indifféremment dénommé(e) « **SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET
DE CONSTRUCTION** » ou « **l'Emprunteur** »,

DE PREMIÈRE PART,

et :

LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS, établissement spécial créé par la loi du 28
avril 1816, codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du Code monétaire et financier, sise 56 rue
de Lille, 75007 PARIS,

Ci-après indifféremment dénommée « **la Caisse des Dépôts** », « **la CDC** » ou « **le Prêteur** »

DE DEUXIÈME PART,

Indifféremment dénommé(e)s « **les Parties** » ou « **la Partie** »



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PRÉAMBULE

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des Dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques, nationales et locales, notamment au travers de sa direction, la Banque des Territoires (ci-après « Banque des Territoires »).

La Banque des Territoires accompagne les grandes évolutions économiques et sociétales du pays. Ses priorités s'inscrivent en soutien des grandes orientations publiques au service de la croissance, de l'emploi et du développement économique et territorial du pays.



BANQUE des
TERRITOIRES



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÊT	P.5
ARTICLE 2	PRÊT	P.5
ARTICLE 3	DURÉE TOTALE	P.5
ARTICLE 4	TAUX EFFECTIF GLOBAL	P.5
ARTICLE 5	DÉFINITIONS	P.6
ARTICLE 6	CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT	P.9
ARTICLE 7	CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 8	MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.10
ARTICLE 9	CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT	P.12
ARTICLE 10	DÉTERMINATION DES TAUX	P.14
ARTICLE 11	CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS	P.16
ARTICLE 12	AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL	P.17
ARTICLE 13	RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES	P.17
ARTICLE 14	COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES	P.18
ARTICLE 15	DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR	P.18
ARTICLE 16	GARANTIES	P.21
ARTICLE 17	REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES	P.21
ARTICLE 18	RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES	P.24
ARTICLE 19	DISPOSITIONS DIVERSES	P.25
ARTICLE 20	DROITS ET FRAIS	P.26
ARTICLE 21	NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	P.27
ARTICLE 22	ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE	P.27
ANNEXE	CONFIRMATION D'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	
L' ANNEXE EST UNE PARTIE INDISSOCIABLE DU PRÉSENT CONTRAT DE PRÊT		



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 1 OBJET DU PRÊT

Le présent Contrat est destiné au financement de l'opération RESIDENCE LES GAULETTES 51 LOGEMENTS, Parc social public, Réhabilitation de 51 logements situés 92 Chemin de Bras Panon 97412 BRAS-PANON.

ARTICLE 2 PRÊT

Le Prêteur consent à l'Emprunteur qui l'accepte, un Prêt d'un montant maximum de cent-quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent-quatre-vingt-trois euros et soixante-quatre centimes (198 983,64 euros) constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ce Prêt est destiné au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** » et selon l'affectation suivante :

- PAM, d'un montant de cent-quatre-vingt-dix-huit mille neuf-cent-quatre-vingt-trois euros et soixante-quatre centimes (198 983,64 euros) ;

ARTICLE 3 DURÉE TOTALE

Le Contrat entre en vigueur suivant les dispositions de l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » pour une durée totale allant jusqu'au paiement de la dernière échéance du Prêt. Le présent Contrat n'est en aucun cas susceptible de renouvellement ou reconduction tacite.

ARTICLE 4 TAUX EFFECTIF GLOBAL

Le Taux Effectif Global (TEG) ainsi que le taux de période applicable au Prêt, figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », sont donnés en respect des dispositions de l'article L. 313-4 du Code monétaire et financier.

Le TEG de chaque Ligne du Prêt est calculé pour leur durée totale sans remboursement anticipé, sur la base du taux d'intérêt initial auquel s'ajoutent les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, nécessaires à l'octroi du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît que, conformément à la réglementation en vigueur, le TEG susmentionné, calculé selon un mode proportionnel au taux de période établi à partir d'une période de mois normalisés et rapporté à une année civile, est fourni en tenant compte de l'ensemble des commissions, rémunérations et frais, dont les frais de garantie, supportés par l'Emprunteur et portés à la connaissance du Prêteur lors de l'instruction de chaque Ligne du Prêt.

L'Emprunteur reconnaît avoir procédé personnellement à toutes les estimations et investigations qu'il considère nécessaires pour apprécier le coût total de chaque Ligne du Prêt et reconnaît avoir obtenu tous les renseignements nécessaires de la part du Prêteur.

Pour l'avenir, le Prêteur et l'Emprunteur reconnaissent expressément pour chaque Ligne du Prêt que :

- le TEG du fait des particularités de taux notamment en cas de taux variable, ne peut être fourni qu'à titre indicatif ;
- le calcul est effectué sur l'hypothèse d'un unique Versement, à la date de signature du Contrat qui vaut, pour les besoins du calcul du TEG, date de début d'amortissement théorique du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Toutefois, ce TEG indicatif ne saurait être opposable au Prêteur en cas de modification des informations portées à sa connaissance.

Les éventuels frais de garantie, visés ci-dessus, sont intégrés pour le calcul du TEG sur la base du montage de garantie prévu à l'Article « **Garanties** ».

ARTICLE 5 DÉFINITIONS

Pour l'interprétation et l'application du Contrat, les termes et expressions ci-après auront la signification suivante :

Les « **Autorisations** » désignent tout agrément, permis, certificat, autorisation, licence, approbation, notariation ou enregistrement.

La « **Consolidation de la Ligne du Prêt** » désigne l'opération visant à additionner, au terme de la Phase de Mobilisation, l'ensemble des Versements effectués et le cas échéant, les intérêts capitalisés liés aux Versements. Elle intervient à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le « **Contrat** » désigne le présent Contrat de Prêt, son annexe et ses éventuels avenants.

La « **Courbe de Taux de Swap Euribor** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Euribor.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Euribor sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Euribor (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Courbe de Taux de Swap Inflation** » désigne la courbe formée par la structure par termes des Taux de Swap Inflation.

En cas d'absence de publication de ces taux pour une maturité donnée, la Courbe de Taux de Swap Inflation sera déterminée par interpolation linéaire réalisée à partir des Taux de Swap Inflation (taux swap « ask ») publiés pour une durée immédiatement inférieure et de ceux publiés pour une durée immédiatement supérieure.

La « **Date de Début de la Phase d'Amortissement** » correspond au premier jour du mois suivant la Date d'Effet du Contrat additionnée, dans le cas d'une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, de la Durée de la Phase de Préfinancement.

Les « **Dates d'Echéances** » correspondent, pour une Ligne du Prêt, aux dates de paiement des intérêts et/ou de remboursement du capital pendant la Phase d'Amortissement.

Selon la périodicité choisie, la date des échéances est déterminée à compter de la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

La « **Date d'Effet** » du Contrat est la date de réception, par le Prêteur, du Contrat signé par l'ensemble des Parties et ce, dès lors que la (ou les) condition(s) stipulée(s) à l'Article « **Conditions de Prise d'Effet et Date Limite de Validité du Contrat** » a (ont) été remplie(s).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Date Limite de Mobilisation** » correspond à la date de fin de la Phase de Mobilisation d'une Ligne du Prêt et est fixée soit deux mois avant la date de première échéance si la Ligne du Prêt ne comporte pas de Phase de Préfinancement, soit au terme de la Durée de la Phase de Préfinancement si la Ligne du Prêt comporte une Phase de Préfinancement.

La « **Durée de la Ligne du Prêt** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase de Préfinancement** » est la durée comprise entre le premier jour du mois suivant la prise d'effet du Contrat et la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt.

La « **Durée totale du Prêt** » désigne la durée comprise entre le premier jour du mois suivant sa Date d'Effet et la dernière Date d'Echéance.

La « **Durée de la Phase d'Amortissement de la Ligne du Prêt** » désigne la durée comprise entre la Date de Début de la Phase d'Amortissement et la dernière Date d'Echéance.

La « **Garantie** » est une sûreté accordée au Prêteur qui lui permet d'obtenir le paiement de sa créance en cas de défaillance de l'Emprunteur.

La « **Garantie publique** » désigne l'engagement par lequel une collectivité publique accorde sa caution à l'Emprunteur en garantissant au Prêteur le remboursement de la Ligne du Prêt en cas de défaillance de sa part.

L'« **Index** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué en vue de déterminer le taux d'intérêt.

L'« **Index Livret A** » désigne le taux du Livret A, exprimé sous forme de taux annuel, calculé par les pouvoirs publics sur la base de la formule en vigueur décrite à l'article 3 du règlement n°86-13 modifié du 14 mai 1986 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

A chaque Révision de l'Index Livret A, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant la nouvelle valeur applicable à la prochaine Date d'Echéance. En cas d'indisponibilité temporaire de l'Index, l'Emprunteur ne pourra remettre en cause la Consolidation de la Ligne du Prêt ou retarder le paiement des échéances. Celles-ci continueront à être appelées aux Dates d'Echéances contractuelles, sur la base du dernier Index publié et seront révisées lorsque les nouvelles modalités de révision seront connues.

Si le Livret A servant de base aux modalités de révision de taux vient à disparaître avant le complet remboursement du Prêt, de nouvelles modalités de révision seront déterminées par le Prêteur en accord avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, tant que les nouvelles modalités de révision ne seront pas définies, l'Emprunteur ne pourra user de la faculté de rembourser par anticipation qu'à titre provisionnel ; le décompte de remboursement définitif sera établi dès détermination des modalités de révision de remplacement.

L'« **Index de la Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, l'Index de référence appliqué sur la phase de mobilisation en vue de déterminer le taux d'intérêt applicable sur cette phase.

Le « **Jour ouvré** » désigne tout jour de la semaine autre que le samedi, le dimanche ou jour férié légal.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Ligne du Prêt** » désigne la ligne affectée à la réalisation de l'opération ou à une composante de celle-ci. Elle correspond à un produit déterminé et donne lieu à l'établissement d'un tableau d'amortissement qui lui est propre. Son montant correspond à la somme des Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation auquel sont ajoutés le cas échéant, pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement, les intérêts capitalisés liés aux Versements.

Le « **Livret A** » désigne le produit d'épargne prévu par les articles L. 221-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Les « **Normes en matière de lutte contre la corruption** » signifient (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption, notamment celles contenues au titre III du livre IV du code pénal, à la section 3 du Chapitre II (« manquements au devoir de probité »), ainsi qu'à la section 1 du chapitre V (« corruption des personnes n'exerçant pas une fonction publique ») du titre IV, (ii) la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi Sapin II ; (iii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Le « **Pays Sanctionné** » signifie tout pays ou territoire faisant l'objet, au titre des Réglementations Sanctions, de restrictions générales relatives aux exportations, importations, financements ou investissements.

La « **Phase d'Amortissement pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne, pour chaque Ligne du Prêt, la période débutant à l'issue de la Phase de Mobilisation, durant laquelle l'Emprunteur rembourse le capital prêté dans les conditions définies à l'Article « **Règlement des Echéances** », et allant jusqu'à la dernière Date d'Echéance.

La « **Phase de Mobilisation pour une Ligne du Prêt avec une Phase de Préfinancement** » désigne la période débutant 10 jours ouvrés après la Date d'Effet et s'achevant à la Date Limite de Mobilisation de la Ligne du Prêt. Durant cette phase, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer des demandes de Versement.

La « **Phase de Préfinancement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la période comprise entre le premier jour du mois suivant la Date d'Effet et sa Date Limite de Mobilisation.

Le « **Prêt** » désigne la somme mise à disposition de l'Emprunteur sous la forme d'une ou plusieurs Lignes du Prêt. Son montant ne peut pas excéder celui stipulé à l'Article « **Prêt** ».

Le « **Prêt Amélioration / Réhabilitation** » (**PAM**) est destiné à financer l'amélioration ou la réhabilitation des logements à usage locatif social et intermédiaire sociaux.

La « **Réglementation relative à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)** » signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

La « **Réglementation Sanctions** » signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en oeuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

La « **Révision** » consiste à prendre en compte la nouvelle valeur de l'Index de référence selon les modalités de révision ci-dessous :

La « **Double Révisabilité Limitée** » (DL) signifie que, pour une Ligne du Prêt, le taux d'intérêt actuariel annuel et le taux de progressivité des échéances sont révisés en cas de variation de l'Index. Toutefois, le taux de progressivité des échéances ne peut être inférieur à son taux plancher.

Le « **Taux de Swap Euribor** » désigne à un moment donné, en euro et pour une maturité donnée, le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'Index Euribor par référence aux taux composites Bloomberg pour la Zone euro disponibles pour les maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide de la fonction <IRSB>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

Le « **Taux de Swap Inflation** » désigne, à un moment donné et pour une maturité donnée, le taux (exprimé en pourcentage ou en points de base par an) fixe zéro coupon (déterminé lors de la conclusion d'un contrat de swap) qui sera échangé contre l'inflation cumulée sur la durée du swap, par référence aux taux London composites swap zéro coupon pour l'inflation hors tabac disponibles pour des maturités allant de 1 à 50 ans (taux swap « ask »), tels que publiés sur les pages Bloomberg accessibles à l'aide des codes <FRSWI1 Index> à <FRSWI50 Index>, ou en cas de cessation de publication sur ces pages, toutes autres pages Bloomberg ou Thomson Reuters ou d'autres contributeurs financiers agréés qui seraient notifiées par le Prêteur à l'Emprunteur.

La « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » désigne, pour une Ligne du Prêt, à une date donnée, la valeur actualisée de chacun des flux de Versements et de remboursements en principal et intérêts restant à courir.

Dans le cas d'un Index révisable ou variable, les échéances seront recalculées sur la base de scénarios déterminés :

- sur la Courbe de Taux de Swap Euribor dans le cas de l'Index Euribor ;
- sur la Courbe de Taux de Swap Inflation dans le cas de l'Index Inflation ;
- sur une combinaison des Courbes de Taux de Swap des indices de référence utilisés au sein des formules en vigueur, dans le cas des Index Livret A ou LEP.

Les échéances calculées sur la base du taux fixe ou des scénarios définis ci-dessus, sont actualisées sur la Courbe de Taux de Swap Euribor zéro coupon.

Les courbes utilisées sont celles en vigueur le jour du calcul des sommes dues.

Le « **Versement** » désigne, pour une Ligne du Prêt, la mise à disposition de l'Emprunteur de tout ou partie du montant en principal de la Ligne du Prêt.

ARTICLE 6 CONDITIONS DE PRISE D'EFFET ET DATE LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRAT

Le présent contrat et l'annexe devront être retournés signés au Prêteur

- soit par courrier : le Contrat devra alors être dûment complété, paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;
- soit électroniquement via le site www.banquedesterritoires.fr si l'Emprunteur a opté pour la signature électronique : la signature sera alors apposée électroniquement sans qu'il soit besoin de parapher les pages.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le contrat prendra effet à la date de réception du Contrat signé par l'ensemble des Parties et après réalisation, à la satisfaction du Prêteur, de la (ou des) condition(s) ci-après mentionnée(s).

A défaut de réalisation de cette (ou de ces) condition(s) à la date du **19/04/2026** le Prêteur pourra considérer le présent Contrat comme nul et non avenu.

La prise d'effet est subordonnée à la réalisation de la (ou des) condition(s) suivante(s) :

- la production de (ou des) acte(s) conforme(s) habilitant le représentant de l'Emprunteur à intervenir au présent contrat.

ARTICLE 7 CONDITIONS SUSPENSIVES AU VERSEMENT DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Il est précisé que le Versement d'une Ligne du Prêt est subordonné au respect des dispositions suivantes :

- que l'autorisation de prélèvement soit retournée au Prêteur signée par un représentant de l'Emprunteur habilité ;
- qu'il n'y ait aucun manquement de l'Emprunteur à l'un quelconque des engagements prévus à l'Article « **Déclarations et Engagements de l'Emprunteur** » ;
- qu'aucun cas d'exigibilité anticipée, visé à l'Article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** », ne soit survenu ou susceptible de survenir ;
- que l'Emprunteur ne soit pas en situation d'impayé, de quelque nature que ce soit, vis-à-vis du Prêteur ;
- que l'Emprunteur justifie au Prêteur l'engagement de l'opération financée tel que précisé à l'Article « **Mise à Disposition de chaque Ligne du Prêt** » ;
- que l'Emprunteur produise au Prêteur la (ou les) pièce(s) suivante(s) :
 - Garanties collectivités territoriales (délibération exécutoire de garantie initiale)
 - Justificatif Ordre de Service

A défaut de réalisation des conditions précitées au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date souhaitée pour le premier Versement, le Prêteur sera dans l'impossibilité de procéder au Versement des fonds à cette date.

ARTICLE 8 MISE À DISPOSITION DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Chaque Ligne du Prêt est mise à disposition pendant la Phase de Mobilisation du Contrat. Les Versements sont subordonnés au respect de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne du Prêt** », à la conformité et à l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s), ainsi qu'à la justification, par l'Emprunteur, de l'engagement de l'opération financée notamment par la production de l'ordre de service de démarrage des travaux, d'un compromis de vente ou de toute autre pièce préalablement agréée par le Prêteur.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le premier Versement est subordonné à la prise d'effet du Contrat et ne peut intervenir moins de dix (10) Jours ouvrés après la Date d'Effet et le dernier Versement doit intervenir avant la Date Limite de Mobilisation.

Il appartient à l'Emprunteur de s'assurer que l'échéancier de Versements correspond à l'opération financée ou de le modifier dans les conditions ci-après :

toute modification du ou des échéanciers de Versements doit être :

- soit adressée par l'Emprunteur au Prêteur par lettre parvenue au moins dix (10) Jours ouvrés avant la date de Versement prévue initialement,
- soit réalisée par l'Emprunteur directement sur le site : www.banquedesterritoires.fr en respectant un délai de trois (3) Jours ouvrés entre la date de demande et la nouvelle date de réalisation du Versement souhaitée.

Le Prêteur se réserve le droit de requérir de l'Emprunteur les justificatifs de cette modification de l'échéancier.

A la date limite de mobilisation de chaque Ligne du Prêt, si la somme des Versements est inférieure au montant de la Ligne du Prêt, le montant de la Ligne du Prêt sera ramené au montant effectivement versé dans les conditions figurant à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

En cas de retard dans le déroulement de l'opération, l'Emprunteur s'engage à avertir le Prêteur et à adapter le ou les échéanciers de Versements prévisionnels aux besoins effectifs de décaissements liés à l'avancement des travaux.

Le Prêteur a la faculté, pour des raisons motivées, de modifier une ou plusieurs dates prévues à l'échéancier de Versements voire de suspendre les Versements, sous réserve d'en informer préalablement l'Emprunteur par courrier ou par voie électronique.

Les Versements sont domiciliés sur le compte dont l'intitulé exact est porté sur l'accusé de réception transmis à l'Emprunteur à la prise d'effet du Contrat.

L'Emprunteur a la faculté de procéder à un changement de domiciliation en cours de Versement du Prêt sous réserve d'en faire la demande au Prêteur, par lettre parvenue au moins vingt (20) Jours ouvrés avant la nouvelle date de réalisation du Versement.

Le Prêteur se réserve, toutefois, le droit d'agréer les établissements teneurs des comptes ainsi que les catégories de comptes sur lesquels doivent intervenir les Versements.

En cas de mobilisation des fonds du Prêt après la date d'achèvement des travaux « **DAT** », par dérogation aux dispositions ci-dessus, les fonds de chaque Ligne de Prêt seront versés par le Prêteur en une seule fois sous la forme d'un unique Versement et sous réserve du respect des dispositions de l'Article « **Conditions Suspensives au Versement de chaque Ligne de Prêt** » ainsi que de la conformité et de l'effectivité de la (ou des) Garantie(s) apportée(s).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 9 CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES DE CHAQUE LIGNE DU PRÊT

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Offre CDC				
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PAM			
Enveloppe	-			
Identifiant de la Ligne du Prêt	5681569			
Montant de la Ligne du Prêt	198 983,64 €			
Commission d'instruction	0 €			
Durée de la période	Annuelle			
Taux de période	2,3 %			
TEG de la Ligne du Prêt	2,3 %			
Phase de préfinancement				
Durée du préfinancement	12 mois			
Index de préfinancement	Livret A			
Marge fixe sur index de préfinancement	0,6 %			
Taux d'intérêt du préfinancement	2,3 %			
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement			
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent			
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365			
Phase d'amortissement				
Durée	25 ans			
Index¹	Livret A			
Marge fixe sur index	0,6 %			
Taux d'intérêt²	2,3 %			
Périodicité	Annuelle			
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)			
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)			
Modalité de révision	DL			
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %			
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %			

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Phase d'amortissement (suite)				
Mode de calcul des intérêts	Equivalent			
Base de calcul des intérêts	30 / 360			

1 A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 1,7 % (Livret A).

2 Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

A l'exception des Lignes du Prêt dont la Phase de Préfinancement est indexée sur Euribor, l'Emprunteur a la faculté, pendant la Phase de Préfinancement et au plus tard deux mois avant la plus proche des deux dates entre la nouvelle date de fin de Phase de Préfinancement et la date initiale, de solliciter l'accord du Prêteur pour l'allongement ou la réduction de la Durée de la Phase de Préfinancement mentionnée ci-dessus.

Si cette nouvelle Durée de la Phase de Préfinancement s'inscrit dans la période de 3 à 24 mois indiquée dans l'acte de garantie, alors cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant.

Par ailleurs, la modification de la Durée de la Phase de Préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

ARTICLE 10 DÉTERMINATION DES TAUX

MODALITÉS D'ACTUALISATION DU TAUX VARIABLE

A chaque variation de l'Index, l'Emprunteur aura la faculté de solliciter du Prêteur la communication des informations utiles concernant les nouvelles valeurs applicables à la prochaine Date d'Echéance de chaque Ligne du Prêt.

Selon les caractéristiques propres à chaque Ligne du Prêt, l'actualisation du (ou des) taux applicable(s) s'effectue selon les modalités de révisions ci-après.

Le taux d'intérêt et, le cas échéant, le taux de progressivité de l'échéance indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** », font l'objet d'une actualisation de leur valeur, à la Date d'Effet du Contrat, en cas de variation de l'Index.

Les valeurs actualisées sont calculées par application des formules de révision indiquées ci-après.

MODALITÉS DE RÉVISION DU TAUX VARIABLE

PHASE DE PRÉFINANCEMENT

Le taux de l'Index retenu sera celui en vigueur deux (2) Jours ouvrés précédant la date de la Révision pour l'Index Euribor et à la date de la Révision pour les autres Index.

Le montant des intérêts de la Phase de Préfinancement est calculé en fonction, d'une part, du montant et des dates de Versements et, d'autre part, des taux d'intérêt successivement en vigueur pendant cette période.

Le taux d'Intérêt de la Phase de Préfinancement (IP) indiqué à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisé comme indiqué ci-dessus, est révisé à chaque variation de l'Index dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (IP') de la Ligne du Prêt est déterminé selon la formule : $IP' = TP + MP$

où TP désigne le taux de l'Index de préfinancement retenu à la date de Révision et MP la marge fixe sur Index de préfinancement prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».


CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
PHASE D'AMORTISSEMENT

Pour chaque Ligne du Prêt révisée selon la modalité « Double Révisabilité Limitée » avec un plancher à 0 %, le taux d'intérêt actuariel annuel (I) et le taux annuel de progressivité (P) indiqués à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et actualisés, comme indiqué ci-dessus, sont révisés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement (en l'existence d'une Phase de Préfinancement) puis à chaque Date d'Echéance suivante de la Ligne du Prêt, dans les conditions ci-après définies :

- Le taux d'intérêt révisé (I') de la Ligne de Prêt est déterminé selon la formule : $I' = T + M$

où T désigne le taux de l'Index en vigueur à la date de Révision et M la marge fixe sur Index prévue à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » en vigueur à la Date d'Echéance de la Ligne du Prêt.

Le taux ainsi calculé correspond au taux actuariel annuel pour la Durée de la Ligne du Prêt restant à courir. Il s'applique au capital restant dû et, le cas échéant, à la part des intérêts dont le règlement a été différé.

- Le taux annuel de progressivité révisé (P') des échéances, est déterminé selon la formule : $P' = (1+I') (1+P) / (1+I) - 1$

Si le résultat calculé selon la formule précédente est négatif, P' est alors égal à 0 %

Les taux révisés s'appliquent au calcul des échéances relatives à la Phase d'Amortissement restant à courir.

En tout état de cause, en Phase d'Amortissement ainsi qu'en Phase de Préfinancement éventuelle, le taux d'intérêt de chaque Ligne du Prêt ne saurait être négatif et le cas échéant sera ramené à 0 %.

SUBSTITUTION DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S) EN CAS DE DISPARITION DÉFINITIVE DE L'INDEX ET/OU AUTRE(S) INDICE(S)

L'Emprunteur reconnaît que les Index et les indices nécessaires à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Euribor, de la Courbe de Taux de Swap Inflation et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT sont susceptibles d'évoluer en cours d'exécution du présent Contrat.

En particulier,

- si un Index ou un indice nécessaire à la détermination de la Courbe de Taux de Swap Inflation, de la Courbe de Taux de Swap Euribor et/ou le cas-échéant de la Courbe de Taux OAT cesse d'être publié de manière permanente et définitive,

- s'il est publiquement et officiellement reconnu que ledit indice a cessé d'être représentatif du marché ou de la réalité économique sous-jacent qu'il entend mesurer ; ou

- si son administrateur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de résolution ou d'un retrait d'agrément (ci-après désignés comme un « Événement »),

le Prêteur désignera l'indice qui se substituera à ce dernier à compter de la disparition effective de l'indice affecté par un Événement (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Prêteur) parmi les indices de référence officiellement désignés ou recommandés, par ordre de priorité :

(1) par l'administrateur de l'indice affecté par un Événement ;

(2) en cas de non désignation d'un successeur dans l'administration de l'indice affecté par un Événement, par toute autorité compétente (en ce compris la Commission Européenne ou les pouvoirs publics) ; ou

(3) par tout groupe de travail ou comité mis en place ou constitué à la demande de l'une quelconque des entités visées au (1) ou au (2) ci-dessus comme étant le (ou les) indices de référence de substitution de l'indice affecté par un Événement, étant précisé que le Prêteur se réserve le droit d'appliquer ou non la marge d'ajustement recommandée.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Le Prêteur, agissant de bonne foi, pourra en outre procéder à certains ajustements relatifs aux modalités de détermination et de décompte des intérêts afin de préserver l'équilibre économique des opérations réalisées entre l'Emprunteur et le Prêteur.

En particulier, si l'Index Euribor est affecté par un Evénement, le Prêteur pourra substituer au Taux de Swap Euribor le taux fixe in fine qui sera échangé contre l'indice de substitution choisi. L'indice de substitution et les éventuels ajustements y afférents seront notifiés à l'Emprunteur.

Afin de lever toute ambiguïté, il est précisé que le présent paragraphe (Substitution de l'Index – disparition permanente et définitive de l'Index et/ou autres indices) et l'ensemble de ses stipulations s'appliqueront mutatis mutandis à tout taux successeur de l'Index initial et/ou des autres indices initiaux qui serait à son tour affecté par un Evènement.

ARTICLE 11 CALCUL ET PAIEMENT DES INTÉRÊTS

Les intérêts dus au titre de la période comprise entre deux Dates d'Echéances sont déterminés selon la ou les méthodes de calcul décrites ci-après.

Où (I) désigne les intérêts calculés à terme échu, (K) le capital restant dû au début de la période majoré, le cas échéant, du stock d'intérêts et (t) le taux d'intérêt annuel sur la période.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « 30 / 360 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « 30 / 360 » suppose que l'on considère que tous les mois comportent 30 jours et que l'année comporte 360 jours.

- Méthode de calcul selon un mode équivalent et une base « exact / 365 » :

$$I = K \times [(1 + t) \text{ "base de calcul" } - 1]$$

La base de calcul « exact / 365 » suppose que l'on prenne en compte le nombre exact de jours écoulés sur la période et que l'on considère que l'année comporte 365 jours.

Pour chaque Ligne du Prêt, les intérêts seront exigibles selon les conditions ci-après.

Si la Durée de la Phase de Préfinancement est inférieure à 12 mois, l'Emprunteur paie, dans les conditions définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et à la date d'exigibilité indiquée dans la mise en recouvrement adressée par le Prêteur, le montant des intérêts courus sur les Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation, arrêtés à la Date de Début de la Phase d'Amortissement.

Le capital de la Ligne du Prêt, dont les caractéristiques financières sont précisées à l'Article précité, est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

En outre, si la Durée de la Phase de Préfinancement est supérieure ou égale à 12 mois, l'Emprunteur a également la faculté d'opter pour le paiement des intérêts courus sur les Versements effectués entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation et ce dans les conditions mentionnées ci-dessus. Cependant, il peut choisir la capitalisation desdits intérêts et ainsi consolider la Ligne du Prêt selon les caractéristiques financières précisées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ». Dans ce cas le capital de la Ligne du Prêt est constitué par la somme des Versements effectués à l'Emprunteur et des intérêts courus sur ces Versements entre la Date d'Effet et la Date Limite de Mobilisation.

Si le choix de l'Emprunteur s'est porté sur la capitalisation des intérêts, ce dernier a la possibilité de solliciter du Prêteur la modification de cette modalité de règlement des intérêts de préfinancement afin de les payer en fin de Phase de Préfinancement.

Aussi, l'Emprunteur devra faire part au Prêteur de sa volonté de modifier ladite modalité de paiement, au plus tard deux mois avant la fin de la Date de Début de la Phase d'Amortissement. Dès lors que la nouvelle modalité de paiement de ces intérêts est prévue dans l'acte de garantie, cette modification ne donnera pas lieu à l'établissement d'un nouvel acte de garantie et sera formalisée sous la forme d'une lettre valant avenant. Par ailleurs, la modification de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement fera l'objet de la perception d'une commission de réaménagement dans les conditions prévues à l'Article « **Commissions** ».

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une Phase de Préfinancement, les intérêts dus au titre de chaque échéance seront déterminés selon les méthodes de calcul ci-dessus et compte tenu des modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

ARTICLE 12 AMORTISSEMENT ET REMBOURSEMENT DU CAPITAL

Pour chaque Ligne du Prêt, l'amortissement du capital se fera selon le ou les profils d'amortissements ci-après.

Lors de l'établissement du tableau d'amortissement d'une Ligne du Prêt avec un profil « échéance prioritaire (intérêts différés) », les intérêts et l'échéance sont prioritaires sur l'amortissement de la Ligne du Prêt. Ce dernier se voit déduit et son montant correspond à la différence entre le montant de l'échéance et celui des intérêts.

La séquence d'échéance est fonction du taux de progressivité des échéances mentionnées aux Articles « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et « **Détermination des Taux** ».

Si les intérêts sont supérieurs à l'échéance, alors la différence entre le montant des intérêts et de l'échéance constitue les intérêts différés. Le montant amorti au titre de la période est donc nul.

ARTICLE 13 RÈGLEMENT DES ÉCHÉANCES

L'Emprunteur paie, à chaque Date d'Echéance, le montant correspondant au remboursement du capital et au paiement des intérêts dus. Ce montant est déterminé selon les modalités définies à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Le tableau d'amortissement de chaque Ligne du Prêt indique le capital restant dû et la répartition des échéances entre capital et intérêts, et le cas échéant du stock d'intérêts, calculée sur la base d'un Versement unique réalisé en Date de Début de la Phase d'Amortissement.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Les paiements font l'objet d'un prélèvement automatique au bénéfice du Prêteur. Ce prélèvement est effectué conformément à l'autorisation reçue par le Prêteur à cet effet.

Les paiements sont effectués de sorte que les fonds parviennent effectivement dans les écritures comptables de la Caisse des Dépôts au plus tard le jour de l'échéance ou le premier jour ouvré suivant celui de l'échéance si ce jour n'est pas un jour ouvré.

ARTICLE 14 COMMISSIONS, PENALITES ET INDEMNITES

Le présent Prêt n'est soumis à la perception d'aucune commission d'instruction.

L'Emprunteur sera redevable pour chaque Ligne du Prêt, en cas de modification de la Durée de la Phase de Préfinancement définie à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et/ou de la modalité de règlement des intérêts de préfinancement définie à l'Article « **Calcul et Paiement des intérêts** », d'une commission de réaménagement de cent euros (100 €) par Ligne du Prêt réaménagée.

Ladite commission sera prélevée par le Prêteur après réception de la lettre valant avenant formalisant la ou les modifications et après prise en compte de la ou des nouvelles caractéristiques financières.

ARTICLE 15 DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

15.1 Déclarations de l'Emprunteur :

L'Emprunteur déclare et garantit au Prêteur :

- avoir pris connaissance de ses obligations prévues à l'article 1112-1 du Code civil et avoir échangé à cette fin avec le Prêteur toutes les informations qu'il estimait, au regard de leur importance, déterminantes pour le consentement de l'autre Partie ;
- avoir pris connaissance de toutes les dispositions et pièces formant le Contrat et les accepter ;
- qu'il a la capacité de conclure et signer le Contrat auquel il est Partie, ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à cet effet, ainsi que d'exécuter les obligations qui en découlent ;
- qu'il renonce expressément à bénéficier d'un délai de rétractation à compter de la conclusion du contrat ;
- qu'il a une parfaite connaissance et compréhension des caractéristiques financières et des conditions de remboursement du Prêt et qu'il reconnaît avoir obtenu de la part du Prêteur, en tant que de besoin, toutes les informations utiles et nécessaires ;
- la conformité des décisions jointes aux originaux et rendues exécutoires ;
- la sincérité des documents transmis et notamment de la certification des documents comptables fournis et l'absence de toute contestation à leur égard ;
- qu'il n'est pas en état de cessation de paiement et ne fait l'objet d'aucune procédure collective ;
- qu'il n'a pas déposé de requête en vue de l'ouverture d'une procédure amiable le concernant ;
- l'absence de recours de quelque nature que ce soit à l'encontre de l'opération financée ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- qu'il disposera de toutes les Autorisations nécessaires au financement de l'opération visée à l'Article « **Objet du Prêt** », et notamment les autorisations d'urbanisme, les justificatifs d'autorisations administratives purgées de tous recours et de tout retrait, les titres conférant les droits réels immobiliers (droits de propriété par exemple) nécessaires à la réalisation de l'opération financée, ainsi que, le cas échéant si l'objet de financement l'exige, les agréments ou décisions attributives de subventions (DAS) émanant de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ou les titres conférant des droits pour les baux et l'usufruit locatif social (ULS). A défaut de disposer de tels documents justificatifs, l'Emprunteur s'expose aux conséquences d'une déchéance du terme du crédit octroyé par le Prêteur dans les conditions prévues à l'Article 17.2.1 du présent Contrat ;
- que les informations communiquées à la CDC sont exactes, sincères et exhaustives, et s'engage à informer immédiatement la CDC de toute évolution ou événement susceptible de remettre en cause les déclarations effectuées ou d'affecter l'exécution du présent Contrat.

15.2 Engagements de l'Emprunteur :

Sous peine de déchéance du terme de remboursement du Prêt, l'Emprunteur s'engage à :

- affecter les fonds exclusivement au projet défini à l'Article « **Objet du Prêt** » du Contrat. Cependant, l'utilisation des fonds par l'Emprunteur pour un objet autre que celui défini à l'Article précité ne saurait en aucun cas engager la responsabilité du Prêteur ;
- rembourser le Prêt aux Dates d'Echéances convenues ;
- assurer les immeubles, objet du présent financement, contre l'incendie et à présenter au Prêteur un exemplaire des polices en cours à première réquisition ;
- ne pas consentir, sans l'accord préalable du Prêteur, de garantie ou sûreté de toute nature portant sur et/ou en lien avec le bien financé, pendant toute la durée de remboursement du Prêt, à l'exception des garanties hypothécaires sur le foncier et/ou les immeubles financés qui pourraient être prises, le cas échéant, par le(s) garant(s) en contrepartie de l'engagement constaté par l'Article « **Garanties** » du Contrat ;
- transmettre à la demande du Prêteur, notamment à des fins de contrôle, tous droits immobiliers, permis et Autorisations nécessaires, s'assurer et /ou faire en sorte que ceux-ci nécessaires ou requis pour réaliser l'opération sont délivrés et maintenus en vigueur ;
- transmettre à la demande du Prêteur, notamment à des fins de contrôle, le titre définitif conforme conférant les droits réels immobiliers pour l'opération financée dans les cas où celui-ci n'a pas été préalablement transmis et conserver, sauf accord préalable écrit du Prêteur, la propriété de tout ou partie significative des biens financés par le Prêt ;
- souscrire et maintenir, le cas échéant, pendant toute la durée du chantier et jusqu'à l'achèvement des ouvrages financés par le Prêteur, une police d'assurance tous risques chantier, pour son compte et celui de tous les intervenants à la construction, garantissant les ouvrages en cours de construction contre tous dommages matériels, ainsi que la responsabilité de l'Emprunteur comme de tous les intervenants pour tous dommages aux avoisinants ou aux existants ;
- entretenir, réparer et renouveler les actifs utilisés dans le cadre de l'opération ;
- apporter, le cas échéant, les fonds propres nécessaires à l'équilibre financier de l'opération ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- informer, le cas échéant, préalablement (et au plus tard dans le mois précédant l'évènement) le Prêteur et obtenir son accord sur tout projet :
 - de transformation de son statut, ou de fusion, absorption, scission, apport partiel d'actif, transfert universel de patrimoine ou toute autre opération assimilée ;
 - de modification relative à son actionnariat de référence et à la répartition de son capital social telle que cession de droits sociaux ou entrée au capital d'un nouvel associé/actionnaire ;
 - de signature ou modification d'un pacte d'associés ou d'actionnaires, et plus spécifiquement s'agissant des SA d'HLM au sens des dispositions de l'article L.422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- maintenir, pendant toute la durée du Contrat, la vocation sociale de l'opération financée et justifier du respect de cet engagement par l'envoi, au Prêteur, d'un rapport annuel d'activité ;
- produire à tout moment au Prêteur, sur sa demande, les documents financiers et comptables des trois derniers exercices clos ainsi que, le cas échéant, un prévisionnel budgétaire ou tout ratio financier que le Prêteur jugera utile d'obtenir ;
- fournir à la demande du Prêteur, les pièces attestant de la réalisation de l'objet du financement visé à l'Article « **Objet du Prêt** », ainsi que les documents justifiant de l'obtention de tout financement permettant d'assurer la pérennité du caractère social de l'opération financée ;
- fournir au Prêteur, dans les deux années qui suivent la date d'achèvement des travaux, le prix de revient définitif de l'opération financée par le Prêt ;
- tenir des écritures comptables de toutes les transactions financières et dépenses faites dans le cadre de l'opération financée et conserver lesdits livres comptables ;
- fournir, soit sur sa situation, soit sur les projets financés, tout renseignement et document budgétaire ou comptable à jour que le Prêteur peut être amené à lui réclamer notamment, une prospective actualisée mettant en évidence sa capacité à moyen et long terme à faire face aux charges générées par le projet, et à permettre aux représentants du Prêteur de procéder à toutes vérifications qu'ils jugeraient utiles ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur sans délai, de toute décision tendant à déférer les délibérations de l'assemblée délibérante de l'Emprunteur autorisant le recours au Prêt et ses modalités devant toute juridiction, de même que du dépôt de tout recours à l'encontre d'un acte détachable du Contrat ;
- informer, le cas échéant, le Prêteur, sans délai, de l'ouverture d'une procédure amiable à sa demande ou de l'ouverture d'une procédure collective à son égard, ainsi que de la survenance de toute procédure précontentieuse, contentieuse, arbitrale ou administrative devant toute juridiction ou autorité quelconque ;
- informer préalablement, le cas échéant, le Prêteur de tout projet de nantissement de ses parts sociales ou actions ;
- informer, dès qu'il en a connaissance, le Prêteur de la survenance de tout évènement visé à l'article « **Remboursements Anticipés et Leurs Conditions Financières** » ;
- informer le Prêteur dès qu'il en a connaissance, de tout évènement susceptible de retarder le démarrage de l'opération financée, d'en suspendre momentanément ou durablement voire d'en annuler la réalisation, ou d'en modifier le contenu ;
- informer le Prêteur de la date d'achèvement des travaux, par production de la déclaration ad hoc, dans un délai maximum de trois mois à compter de celle-ci ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- respecter les dispositions réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux et transmettre au Prêteur, en cas de réalisation de logements locatifs sociaux sur le(s) bien(s) immobilier(s) financé(s) au moyen du Prêt, la décision de subvention ou d'agrément ouvrant droit à un financement de la Caisse des Dépôts ou d'un établissement de crédit ayant conclu une convention avec celle-ci ;

ARTICLE 16 GARANTIES

Le remboursement du capital et le paiement des intérêts ainsi que toutes les sommes contractuellement dues ou devenues exigibles au titre du présent contrat sont garantis comme suit :

Type de Garantie	Dénomination du garant / Désignation de la Garantie	Quotité Garantie (en %)
Collectivités locales	COMMUNE DE BRAS PANON	100,00

Le Garant du Prêt s'engage, pendant toute la durée du Prêt, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes sommes contractuellement dues ou devenues exigibles, à en effectuer le paiement en son lieu et place et sur simple demande du Prêteur, sans pouvoir exiger que celui-ci discute au préalable les biens de l'Emprunteur défaillant.

L'engagement de ce dernier porte sur la totalité du Prêt contracté par l'Emprunteur.

ARTICLE 17 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET LEURS CONDITIONS FINANCIÈRES

Tout remboursement anticipé devra être accompagné du paiement, le cas échéant, des intérêts différés correspondants. Ce montant sera calculé au prorata des capitaux remboursés en cas de remboursement partiel.

Tout remboursement anticipé doit être accompagné du paiement des intérêts courus contractuels correspondants.

Le paiement des intérêts courus sur les sommes ainsi remboursées par anticipation, sera effectué dans les conditions définies à l'Article « **Calcul et Paiement des Intérêts** ».

Le remboursement anticipé partiel ou total du Prêt, qu'il soit volontaire ou obligatoire, donnera lieu, au règlement par l'Emprunteur d'une indemnité dont les modalités de calcul sont détaillées selon les différents cas, au sein du présent Article.

L'indemnité perçue par le Prêteur est destinée à compenser le préjudice financier résultant du remboursement anticipé du Prêt avant son terme, au regard de la spécificité de la ressource prêtée et de son remplacement sur les marchés financiers.

L'Emprunteur reconnaît avoir été informé des conditions financières des remboursements anticipés et en accepte les dispositions.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.1 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS VOLONTAIRES

17.1.1 Conditions des demandes de remboursements anticipés volontaires

En Phase de Préfinancement l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, pour chaque Ligne du Prêt, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels dès le premier Versement et pendant toute la Durée de la Phase de Préfinancement. Ces derniers sont pris en compte dès la Date de Début de la Phase d'Amortissement moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Pour chaque Ligne du Prêt comportant une indemnité actuarielle, dont les modalités de calculs sont stipulées ci-après, l'Emprunteur a la faculté d'effectuer, en Phase d'amortissement, des remboursements anticipés volontaires totaux ou partiels à chaque Date d'Echéance moyennant un préavis de quarante cinq (45) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

La date du jour de calcul des sommes dues est fixée quarante (40) jours calendaires avant la date de remboursement anticipé volontaire souhaitée.

Toute demande de remboursement anticipé volontaire notifiée conformément à l'Article « **Notifications** » doit indiquer, pour chaque Ligne du Prêt, la date à laquelle doit intervenir le remboursement anticipé volontaire, le montant devant être remboursé par anticipation et préciser la (ou les) Ligne(s) du Prêt sur laquelle (ou lesquelles) ce(s) remboursement(s) anticipé(s) doit(doivent) intervenir.

Le Prêteur lui adressera, trente cinq (35) jours calendaires avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire, le montant de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire calculé selon les modalités détaillées ci-après au présent article.

L'Emprunteur devra confirmer le remboursement anticipé volontaire par courriel ou par télécopie, selon les modalités définies à l'Article « **Notifications** », dans les cinq (5) jours calendaires qui suivent la réception du calcul de l'indemnité de remboursement anticipé volontaire.

Sa confirmation vaut accord irrévocable des Parties sur le montant total du remboursement anticipé volontaire et du montant de l'indemnité.

17.1.2 Conditions financières des remboursements anticipés volontaires

Les conditions financières des remboursements anticipés volontaires définies ci-dessous et applicables à chaque Ligne du Prêt sont détaillées à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** ».

Les remboursements anticipés volontaires effectués en cours de Phase de Préfinancement donnent lieu à perception d'une indemnité égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires en cours de Phase d'Amortissement.

Durant la Phase d'Amortissement, les remboursements anticipés volontaires donnent également lieu à la perception, par le Prêteur, d'une indemnité actuarielle dont le montant sera égal à la différence, uniquement lorsque celle-ci est positive, entre la « **Valeur de Marché de la Ligne du Prêt** » et le montant du capital remboursé par anticipation, augmenté des intérêts courus non échus dus à la date du remboursement anticipé.

En cas de remboursement anticipé partiel, les échéances ultérieures sont recalculées, par application des caractéristiques en vigueur à la date du remboursement, sur la base, d'une part, du capital restant dû majoré, le cas échéant, des intérêts différés correspondants et, d'autre part, de la durée résiduelle du Prêt.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

17.2 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS OBLIGATOIRES**17.2.1 Premier cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire**

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles en cas de :

- tout impayé à Date d'Echéance, ces derniers entraineront également l'exigibilité d'intérêts moratoires ;
- perte par l'Emprunteur de sa qualité le rendant éligible au Prêt ;
- dévolution du bien financé à une personne non éligible au Prêt et/ou non agréée par le Prêteur en raison de la dissolution, pour quelque cause que ce soit, de l'organisme Emprunteur ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales ne contractualisant pas avec la Caisse des Dépôts pour l'acquisition desdits logements ;
- non respect par l'Emprunteur des dispositions légales et réglementaires applicables aux logements locatifs sociaux ;
- non utilisation des fonds empruntés conformément à l'objet du Prêt tel que défini à l'Article «**Objet du Prêt**» du Contrat ;
- non respect de l'un des engagements de l'Emprunteur énumérés à l'Article «**Déclarations et Engagements de l'Emprunteur**», ou en cas de survenance de l'un des événements suivants :
 - dissolution, liquidation judiciaire ou amiable, plan de cession de l'Emprunteur ou de l'un des associés de l'Emprunteur dans le cadre d'une procédure collective ;
 - la(les) Garantie(s) octroyée(s) dans le cadre du Contrat, a(ont) été rapportée(s), cesse(nt) d'être valable(s) ou pleinement efficace(s), pour quelque cause que ce soit.
- Fausse déclaration de l'Emprunteur ayant permis d'obtenir l'octroi du Prêt ;

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une pénalité égale à 7 % du montant total des sommes exigibles par anticipation.

17.2.2 Deuxième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

Toutes sommes contractuellement dues au Prêteur au titre du Contrat deviendront immédiatement exigibles dans les cas suivants :

- cession, démolition ou destruction du bien immobilier financé par le Prêt, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires ou renonciation expresse du Prêteur ;
- transfert, démembrement ou extinction, pour quelque motif que ce soit, des droits réels immobiliers détenus par l'Emprunteur sur le bien financé ;
- action judiciaire ou administrative tendant à modifier ou à annuler les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération ;

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

- modification du statut juridique, du capital (dans son montant ou dans sa répartition), de l'actionnaire de référence, du pacte d'actionnaires ou de la gouvernance de l'Emprunteur, n'ayant pas obtenu l'accord préalable du Prêteur ;
- nantissement des parts sociales ou actions de l'Emprunteur.

Les cas de remboursements anticipés obligatoires ci-dessus donneront lieu au paiement par l'Emprunteur d'une indemnité égale à un semestre d'intérêts sur les sommes remboursées par anticipation, calculée au taux du Prêt en vigueur à la date du remboursement anticipé.

17.2.3 Troisième cas entraînant un remboursement anticipé obligatoire

L'Emprunteur s'oblige, au plus tard dans les deux (2) années qui suivent la date de déclaration d'achèvement des travaux ou dans l'année qui suit l'élaboration de la fiche de clôture d'opération, à rembourser les sommes trop perçues, au titre du Contrat, lorsque :

- le montant total des subventions obtenues est supérieur au montant initialement mentionné dans le plan de financement de l'opération ;
- le prix de revient définitif de l'opération est inférieur au prix prévisionnel ayant servi de base au calcul du montant du Prêt.

A défaut de remboursement dans ces délais une indemnité, égale à celle perçue en cas de remboursements anticipés volontaires, sera due sur les sommes trop perçues remboursées par anticipation.

Donnent lieu au seul paiement des intérêts contractuels courus correspondants, les cas de remboursements anticipés suivants :

- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes physiques ;
- vente de logement faite par l'Emprunteur au profit de personnes morales contractualisant avec la Caisse des Dépôts, dans les conditions d'octroi de cette dernière, pour l'acquisition desdits logements ;
- démolition pour vétusté et/ou dans le cadre de la politique de la ville (Zone ANRU).

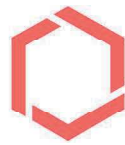
ARTICLE 18 RETARD DE PAIEMENT - INTÉRÊTS MORATOIRES

Toute somme due au titre de chaque Ligne du Prêt indexée sur Livret A, non versée à la date d'exigibilité, porte intérêt de plein droit, dans toute la mesure permise par la loi, à compter de cette date, au taux du Livret A majoré de 6 % (600 points de base).

La date d'exigibilité des sommes remboursables par anticipation s'entend de la date du fait générateur de l'obligation de remboursement, quelle que soit la date à laquelle ce fait générateur a été constaté par le Prêteur.

La perception des intérêts de retard mentionnés au présent article ne constituera en aucun cas un octroi de délai de paiement ou une renonciation à un droit quelconque du Prêteur au titre du Contrat.

Sans préjudice de leur exigibilité à tout moment, les intérêts de retard échus et non-payés seront capitalisés avec le montant impayé, s'ils sont dus pour au moins une année entière au sens de l'article 1343-2 du Code civil.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 19 DISPOSITIONS DIVERSES**19.1 Non renonciation**

Le Prêteur ne sera pas considéré comme ayant renoncé à un droit au titre du Contrat ou de tout document s'y rapportant du seul fait qu'il s'abstient de l'exercer ou retarde son exercice.
L'exercice partiel d'un droit ne sera pas un obstacle à son exercice ultérieur, ni à l'exercice, plus généralement, des droits et recours prévus par toute réglementation.

19.2 Imprévision

Sans préjudice des autres stipulations du Contrat, chacune des Parties convient que l'application des dispositions de l'article 1195 du Code civil à ses obligations au titre du présent contrat est écartée et reconnaît qu'elle ne sera pas autorisée à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 dudit code.

19.3 Nullité

Même si l'une des clauses ou stipulations du Contrat est réputée, en tout ou partie, nulle ou caduque, la validité du Contrat n'est pas affectée.

19.4 Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LCB-FT) et lutte anti-corruption (LAC)

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs ne se sont comportés d'une manière susceptible d'enfreindre les Réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, et de financement du terrorisme (LCB-FT), ou aux normes en matière de lutte anti-corruption (LAC) qui leur sont applicables.

En outre, l'Emprunteur a pris et maintient toutes les mesures nécessaires et a notamment adopté et met en oeuvre des procédures et lignes de conduite adéquates afin de prévenir toute violation de ces lois, réglementations et règles.

L'Emprunteur s'engage :

- (i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, tout ou partie du produit du Prêt pour prêter, apporter ou mettre à disposition d'une quelconque manière ledit produit à toute personne ou entité ayant pour effet d'entraîner un non-respect des Réglementations relatives à la LCB-FT ou à la LAC.
- (ii) à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de toute plainte, action, procédure, mise en demeure ou investigation relative à une violation des lois et/ou réglementations en matière de LCB-FT ou de LAC concernant une des personnes susmentionnées.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à LCB-FT et des sanctions pénales y attachées, le Prêteur a l'obligation de maintenir une connaissance actualisée de l'Emprunteur, de s'informer de l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles les opérations sont réalisées le cas échéant (bénéficiaires effectifs) et de s'informer auprès de l'Emprunteur lorsqu'une opération lui apparaît inhabituelle en raison notamment de ses modalités ou de son montant ou de son caractère exceptionnel. A ce titre, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, sera notamment tenu de déclarer les sommes ou opérations pouvant provenir de toute infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou qui pourraient participer au financement du terrorisme.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Dans le respect des lois et réglementations en vigueur, pendant toute la durée du Contrat de Prêt, l'Emprunteur (i) est informé que, pour répondre à ses obligations légales, le Prêteur, ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, met en oeuvre des traitements de surveillance ayant pour finalité la LCB-FT, (ii) s'engage à communiquer à première demande au Prêteur, ou à l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, tout document ou information nécessaires aux fins de respecter toute obligation qui lui est imposée par toute disposition légale ou réglementaire relative à la LCB-FT, (iii) s'engage à ce que les informations communiquées soient exactes, complètes et à jour et (iv) reconnaît que l'effet des règles ou décisions des autorités françaises, internationales ou étrangères peuvent affecter, suspendre ou interdire la réalisation de certaines opérations.

19.5 Sanctions internationales

L'Emprunteur déclare que lui-même, ses filiales, leurs représentants, mandataires sociaux, dirigeants ou représentants légaux et agents ou employés respectifs (i) ne sont actuellement pas visés par les, ou soumis aux, Réglementations Sanctions, (ii) ne sont actuellement pas situés, organisés ou résidents dans un pays ou territoire qui est visé par ou soumis à, ou dont le gouvernement est visé par ou soumis à, l'une des Réglementations Sanctions et/ou (iii) ne sont pas engagés dans des activités qui seraient interdites par les Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations Sanctions et à ne pas utiliser, prêter, investir, ou mettre autrement à disposition le produit du prêt (i) dans un Pays Sanctionné ou (ii) d'une manière qui entraînerait une violation par l'Emprunteur des Réglementations Sanctions.

L'Emprunteur s'engage à informer sans délai le Prêteur ou l'établissement gestionnaire du Prêteur le cas échéant, de tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que l'une des personnes susmentionnées est en violation des Réglementations Sanctions.

19.6 Cession

L'Emprunteur ne pourra en aucun cas céder ni transférer l'un quelconque de ses droits ou de l'ensemble de ses droits ou obligations en vertu du présent contrat sans avoir au préalable obtenu l'accord écrit du Prêteur.

Le Prêteur pourra céder ou transférer tout ou partie de ses droits et/ou obligations découlant du présent contrat.

ARTICLE 20 DROITS ET FRAIS

L'Emprunteur prend à sa charge les droits et frais présents et futurs qui peuvent résulter du Contrat et notamment les frais de gestion et les commissions prévues à l'Article « **Caractéristiques Financières de chaque Ligne du Prêt** » et, le cas échéant, à l'Article « **Commissions, pénalités et indemnités** ».

Les frais de constitution des Garanties, de réalisation des formalités de publicité éventuelles et les frais liés à leur renouvellement seront supportés par l'Emprunteur.

Les impôts et taxes présents et futurs, de quelque nature que ce soit, et qui seraient la suite ou la conséquence du Prêt seront également acquittés par l'Emprunteur ou remboursés au Prêteur en cas d'avance par ce dernier, et définitivement supportés par l'Emprunteur.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

ARTICLE 21 NOTIFICATIONS ET DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Toutes les communications entre l'Emprunteur et le Prêteur (y compris les demandes de Prêt(s)) peuvent être effectuées soit par courriel soit via le site www.banquedesterritoires.fr par un représentant de l'Emprunteur dûment habilité. A cet égard, l'Emprunteur reconnaît que toute demande ou notification émanant de son représentant dûment habilité et transmise par courriel ou via le site indiqué ci-dessus l'engagera au même titre qu'une signature originale et sera considérée comme valable, même si, pour la bonne forme, une lettre simple de confirmation est requise.

Par ailleurs, l'Emprunteur est avisé que les informations résultant de la législation et de la réglementation concernant les données personnelles, et notamment, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données, applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »), font l'objet d'une notice, consultable sur le site www.banquedesterritoires.fr/donnees-personnelles.

ARTICLE 22 ÉLECTION DE DOMICILE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est soumis au droit français.

Pour l'entière exécution des présentes et de leur suite, les Parties font élection de domicile, à leurs adresses ci-dessus mentionnées.

En cas de différends sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, les Parties s'efforceront de trouver de bonne foi un accord amiable.

A défaut d'accord trouvé, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 19/01/2026

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE REUNION-OCEAN INDIEN



Emprunteur : 0291006 - SEMAC
N° du Contrat de Prêt : 184036 / N° de la Ligne du Prêt : 5681569
Opération : Réhabilitation
Produit : PAM

Capital prêté : 198 983,64 €
Taux actuariel théorique : 2,30 %
Taux effectif global : 2,30 %
Intérêts de Préfinancement : 4 576,62 €
Taux de Préfinancement : 2,30 %

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
1	19/01/2028	2,30	9 993,45	5 416,83	4 576,62	0,00	193 566,81	0,00
2	19/01/2029	2,30	10 043,41	5 591,37	4 452,04	0,00	187 975,44	0,00
3	19/01/2030	2,30	10 093,63	5 770,19	4 323,44	0,00	182 205,25	0,00
4	19/01/2031	2,30	10 144,10	5 953,38	4 190,72	0,00	176 251,87	0,00
5	19/01/2032	2,30	10 194,82	6 141,03	4 053,79	0,00	170 110,84	0,00
6	19/01/2033	2,30	10 245,79	6 333,24	3 912,55	0,00	163 777,60	0,00
7	19/01/2034	2,30	10 297,02	6 530,14	3 766,88	0,00	157 247,46	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_031-BF



Tableau d'Amortissement En Euros

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DIRECTION REGIONALE REUNION-OCEAN INDIEN

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
8	19/01/2035	2,30	10 348,51	6 731,82	3 616,69	0,00	150 515,64	0,00
9	19/01/2036	2,30	10 400,25	6 938,39	3 461,86	0,00	143 577,25	0,00
10	19/01/2037	2,30	10 452,25	7 149,97	3 302,28	0,00	136 427,28	0,00
11	19/01/2038	2,30	10 504,51	7 366,68	3 137,83	0,00	129 060,60	0,00
12	19/01/2039	2,30	10 557,04	7 588,65	2 968,39	0,00	121 471,95	0,00
13	19/01/2040	2,30	10 609,82	7 815,97	2 793,85	0,00	113 655,98	0,00
14	19/01/2041	2,30	10 662,87	8 048,78	2 614,09	0,00	105 607,20	0,00
15	19/01/2042	2,30	10 716,18	8 287,21	2 428,97	0,00	97 319,99	0,00
16	19/01/2043	2,30	10 769,77	8 531,41	2 238,36	0,00	88 788,58	0,00
17	19/01/2044	2,30	10 823,61	8 781,47	2 042,14	0,00	80 007,11	0,00
18	19/01/2045	2,30	10 877,73	9 037,57	1 840,16	0,00	70 969,54	0,00
19	19/01/2046	2,30	10 932,12	9 299,82	1 632,30	0,00	61 669,72	0,00
20	19/01/2047	2,30	10 986,78	9 568,38	1 418,40	0,00	52 101,34	0,00
21	19/01/2048	2,30	11 041,72	9 843,39	1 198,33	0,00	42 257,95	0,00
22	19/01/2049	2,30	11 096,92	10 124,99	971,93	0,00	32 132,96	0,00
23	19/01/2050	2,30	11 152,41	10 413,35	739,06	0,00	21 719,61	0,00

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_031-BF



Tableau d'Amortissement En Euros

Edité le : 19/01/2026

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS
DIRECTION REGIONALE REUNION-OCEAN INDIEN

N° d'échéance	Date d'échéance (*)	Taux d'intérêt (en %)	Echéance (en €)	Amortissement (en €)	Intérêts (en €)	Intérêts à différer (en €)	Capital dû après remboursement (en €)	Stock d'intérêts différés (en €)
24	19/01/2051	2,30	11 208,17	10 708,62	499,55	0,00	11 010,99	0,00
25	19/01/2052	2,30	11 264,24	11 010,99	253,25	0,00	0,00	0,00
Total			265 417,12	198 983,64	66 433,48	0,00		

(*) Les dates d'échéances indiquées dans le présent tableau d'amortissement sont des dates prévisionnelles données à titre indicatif.

A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, les valeurs des index en vigueur lors de l'émission du présent contrat sont de 1,70 % (Livret A).

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026_031-BF



3/3

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026_031-BF